

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
23 mai 2023 à 10 h 00

(Première convocation)

SOMMAIRE

•	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	3
•	Exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice 2022 - Extraits du Communiqué de presse du 22 février 2023	4
•	Exposé des motifs des Résolutions et Projets de résolutions	18
•	Composition du Conseil d'Administration	26
•	« <i>Say On Pay Ex Ante</i> » :	46
	« <i>Say On Pay Ex Post</i> » :	53
•	Modalités de participation à l'Assemblée Générale	65
•	Demande d'envoi de documentation et de renseignements légaux	69

* * *

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration sur la situation de la société pendant l'exercice 2022.
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
Approbation des comptes (annuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
Approbation des conventions visées par ce rapport et soumises au vote des actionnaires.
- Affectation du résultat de l'exercice 2022.
- Distribution de dividendes
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emeric Burin des Roziers.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François Corbin.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SORAME (dorénavant représentée par M. Jérôme Duval).
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Yves Gilet.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société CEIR (représentée par Mme Nathalie de La Fournière).
- Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Manoelle Lepoutre.
- Nomination de Mme Héloïse Duval en qualité d'administratrice.
- Nomination de M. Ghislain Lescuyer en qualité d'administrateur.
- « Say on Pay Ex Ante » - Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration.
- « Say on Pay Ex Ante » - Approbation de la politique de rémunération applicable à Mme Christel Bories, Présidente-Directrice Générale.
- « Say on Pay Ex Post » - Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du code de commerce.
- « Say on Pay Ex Post » - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Mme Christel Bories, Présidente Directrice Générale.
- Autorisation d'opérer sur les titres de la société.
- Pouvoirs.

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION
DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2022

Extraits du Communiqué de presse du 22 février 2023 et du Document d'Enregistrement Universel relatif à l'exercice 2022

Le Conseil d'administration d'Eramet, réuni le 22 février 2023 sous la présidence de Christel BORIES, a arrêté les comptes de l'exercice 2022 qui seront soumis à l'Assemblée Générale du 23 mai 2023¹.

▪ **Engagements RSE**

Le Groupe poursuit avec succès la mise en œuvre de sa feuille de route RSE 2018-2023, en avance sur ses objectifs, avec de nouvelles avancées en 2022 conduisant à un taux de performance de 115 % par rapport à l'objectif :

- L'amélioration constante de la sécurité avec une baisse du nombre d'accidents de 27% vs 2021. Le **TF2⁶** s'élève à 1,6 pour le Groupe et **1,1** pour les activités poursuivies, soit l'un des plus bas du secteur Mines et Métaux (*Safety Performance Report 2021*, ICMM, Juillet 2022).
- La **réduction de 40% de l'intensité carbone du Groupe depuis 2018**, surpassant nettement l'objectif 2023 initialement fixé à une réduction de 26%.
- La poursuite des actions en matière de **biodiversité** :
 - Restitution par GCO à l'Etat sénégalais de 85 hectares de terres réhabilitées et replantées d'espèces choisies par les communautés locales,
 - Réhabilitation de 17 hectares au Gabon grâce à une campagne novatrice de plantation de semences par drone, en collaboration avec la start-up Morfo.

Le Groupe a poursuivi le déploiement du **référentiel « Initiative for Responsible Mining Assurance »** (IRMA) dans ses activités avec deux auto-évaluations réalisées en 2022 : le projet Lithium en Argentine et le site de sables minéralisés au Sénégal.

Notre progression RSE a été de nouveau reconnue en 2022 par les agences de notation extra-financière. Le CDP a ainsi revu à la hausse la notation « *Climate change* » du Groupe, passant de B à A- et positionnant Eramet parmi les meilleurs de l'industrie.

De plus, le Groupe s'est également vu attribuer par le CDP la notation « *Water security* » de B-, pour sa première participation à l'évaluation. Celle-ci témoigne de ses engagements sur ses sites industriels et miniers avec, en particulier, une gestion responsable pour préserver le milieu aquatique et la gestion des eaux de ruissellement sur les zones en exploitation et sur les zones réhabilitées.

Par ailleurs, en 2022, Eramet a mis à jour la matrice de matérialité des risques extra-financiers, en collaboration avec plus de 600 parties prenantes internes et externes. Le résultat de cette concertation, publié dans le Document d'Enregistrement Universel 2022, sera utilisé pour la mise à jour des objectifs RSE du Groupe.

■ **Chiffres clés du groupe Eramet** (en application de la norme IFRS 5)

(Millions d'euros) ⁱ	2022 ⁱⁱ	2021 ⁱⁱ	Var. (M€)	Var. ⁱⁱⁱ (%)
Chiffre d'affaires	5 014	3 668	+1 346	+ 37 %
EBITDA ajusté^{4+iv}	1 897	1 204	+693	+ 58%
EBITDA ³	1 553	1 051	+502	+ 48 %
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 280	784	+496	+ 63 %
Résultat net des activités poursuivies	930	791	+139	+ 18 %
Résultat net des activités en cours de cession	(156)	(426)	+270	n.a.
Résultat net part du Groupe	740	298	+442	+ 148 %
Free Cash-Flow du Groupe (activités poursuivies)	824	526	+298	+ 57 %
	31/12/22 ⁱⁱ	31/12/21 ⁱⁱ	Var. (M€)	Var. ⁱⁱⁱ (%)
Endettement net (Trésorerie nette)	344	936	-592	- 63 %
Capitaux propres	2 245	1 335	+910	+ 68 %
Levier ajusté⁵ (Endettement net / EBITDA ajusté)	0,2	0,8	-0,6pts	n.a.
Levier (Endettement net / EBITDA)	0,2	0,9	-0,7pts	n.a.
Gearing (Endettement net / capitaux propres)	15 %	70 %	-55pts	n.a.
Gearing au sens des covenants bancaires^v	2 %	51 %	-49pts	n.a.
ROCE (ROC / capitaux employés ^{vi} de l'année n-1)	51 %	30 %	+21pts	n.a.

ⁱ Données arrondies au million le plus proche

ⁱⁱ Hors Aubert & Duval, Sandouville, et Erasteel, qui, en application de la norme IFRS 5 – "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", sont présentées comme des activités en cours de cession sur 2022 et 2021.

ⁱⁱⁱ Données arrondies au % supérieur ou inférieur

^{iv} L'EBITDA⁽³⁾ L'EBITDA ajusté⁴ et le levier ajusté⁵ sont définis en Annexe, page 17

^v Ratio endettement net sur capitaux propres, hors impact IFRS 16 et hors prêt de l'Etat français à la SLN

^{vi} Somme des capitaux propres, de l'endettement financier net, des provisions pour remise en état des sites, pour restructuration et autres risques sociaux, diminuée des immobilisations financières, hors capitaux employés Weda Bay Nickel.

Nota 1 : l'ensemble des chiffres de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021 commentés correspondent aux chiffres en application de la norme IFRS 5 tels que présentés dans les états financiers consolidés du Groupe, sauf mention contraire.

Nota 2 : l'ensemble des variations de l'exercice 2022 sont commentées par rapport à l'exercice 2021, sauf mention contraire. « S1 » correspond au 1^{er} semestre de l'année, « S2 » au 2nd semestre et « T1, T2, T3, T4 » aux trimestres.

Le **chiffre d'affaires du Groupe** s'élève à **5 014 M€** en 2022, en forte hausse de 37 % (+ 25 % à change constant²). Cette croissance a été tirée par un environnement de prix et de change très favorable principalement au S1, ainsi que par les très bonnes performances opérationnelles de l'activité minerais de manganèse (+ 13 % de volumes vendus).

L'**EBITDA³** du Groupe s'élève à **1 553 M€**.

L'**EBITDA ajusté**^{3,4} (y compris la contribution proportionnelle de Weda Bay) s'élève à **1 897 M€**, en très forte progression (+ 58 % vs 2021) reflétant principalement :

- Un **impact positif des facteurs externes** d'environ **530 M€**, comprenant un effet prix très favorable (960 M€, dont près de la moitié liée aux alliages de manganèse) ainsi qu'un effet change favorable (environ 230 M€) partiellement compensés, entre autres, par la forte hausse des coûts des intrants (environ 450 M€, principalement réducteurs et énergie) ;
- Une **performance intrinsèque positive** de **180 M€** pour les activités du nouveau périmètre, reflétant principalement la croissance des volumes vendus de minerai de nickel à Weda Bay (environ 160 M€) et des ventes de minerai de manganèse (environ 90 M€) malgré une augmentation des coûts fixes afin d'accompagner la croissance des volumes (environ 50 M€) et les difficultés rencontrées à la SLN (environ 30 M€).

La **perte nette des activités en cours de cession** s'élève à **- 156 M€**, reflétant principalement la dépréciation d'actif constatée pour Erasteel (- 126 M€).

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à **740 M€** sur l'année. Il inclut également la quote-part de résultat de Weda Bay (258 M€) ainsi qu'une dépréciation d'actif relative à la SLN (- 124 M€, part du Groupe).

Les **investissements** représentent **588 M€** hors activités en cours de cession (62 M€), et **436 M€** hors investissements liés au projet lithium (152 M€), intégralement financés par Tsingshan via une augmentation de capital de la filiale Argentine. Ils comprennent 200 M€ d'investissements de croissance organique, principalement au Gabon (168 M€). Les investissements courants sont en hausse et s'élèvent à 236 M€ sur 2022.

Le **free cash-flow** (« FCF ») s'élève à **824 M€**, y compris une contribution de **Weda Bay** à hauteur de **237 M€**.

La **dette nette** s'établit à **344 M€** au 31 décembre 2022, **en réduction** de près de **600 M€⁹** du fait de la forte génération de trésorerie du Groupe, malgré un **FCF négatif** de **-214 M€ des activités cédées ou en cours de cession**. La variation de l'endettement net comprend également le versement de dividendes au titre de l'exercice 2021 aux actionnaires d'Eramet (- 72 M€) et aux actionnaires minoritaires de Comilog (- 32 M€).

Le ratio de levier est de **0,2x**, plus bas niveau atteint sur les 10 dernières années par le Groupe.

Par ailleurs, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 mai 2023 de verser un **dividende** de **3,5 € par action** au titre de l'exercice 2022, en hausse de 40 %. Cette proposition est en accord avec la politique d'allocation du capital du Groupe qui vise en priorité le désendettement, afin de maintenir un levier inférieur à 1x en moyenne sur le cycle, ainsi que les investissements dans les projets de croissance, puis la rémunération de ses actionnaires.

La **liquidité** du Groupe, y compris les lignes de financement non tirées, reste élevée à **2,6 Md€** au 31 décembre 2022. En janvier 2023, Eramet a renouvelé et étendu le prêt à terme (« term loan ») pour un montant de 480 M€ avec un pool de banques. Le nouveau prêt est à échéance janvier 2027, avec un taux flottant, amortissable à compter de janvier 2025. Le prêt a été tiré à hauteur de 270 M€ afin principalement de refinancer l'encours de l'ancien prêt.

■ Chiffres clés par activité²

(Millions d'euros) ⁱ		2022 ⁱⁱ	2021 ⁱⁱ	Variation (M€)	Variation ⁱⁱⁱ (%)
ACTIVITES POURSUIVIES					
BU Manganèse	CA	3 151	2 267	884	+ 39 %
	EBITDA	1 402	910	492	+ 54 %
Activité Minerai de Mn ^{IV,V-6}	CA	1 527	1 063	464	+ 44 %
	EBITDA	722	387	335	+ 87 %
Activité Alliages de Mn- ^{IV-7}	CA	1 624	1 204	420	+ 35 %
	EBITDA	680	522	158	+ 30 %
BU Nickel	CA	1 392	1 046	346	+ 33 %
	EBITDA ajusté^{VI}	430	266	164	+ 62 %
BU Sables Minéralisés	CA	465	349	116	+ 33 %
	EBITDA	184	137	47	+ 34 %
BU Lithium	CA	0	0	n.a.	n.a.
	EBITDA	(12)	(5)	(7)	n.a.
ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION					
Aubert & Duval	CA	553	493	60	+ 12 %
	EBITDA	(47)	(44)	(3)	n.a.
Erasteel	CA	273	184	89	+ 48 %
	EBITDA	23	13	10	+ 77 %
Sandouville	CA	11	154	(143)	- 93 %
	EBITDA	(2)	(27)	25	n.a.

ⁱ Données arrondies au million le plus proche.

ⁱⁱ Hors Aubert & Duval, Sandouville, et Erasteel, qui, en application de la norme IFRS 5 – "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", sont présentées comme des activités en cours de cession sur 2022 et 2021.

ⁱⁱⁱ Données arrondies au % supérieur ou inférieur.

^{iv} Cf. définitions de l'activité Minerai de Mn et Alliages de Mn en Annexe page 17.

^v CA liés aux ventes externes de minerai de manganèse uniquement, y compris 64 M€ liés à l'activité de transport de Setrag autre que celui du minerai de Comilog (vs. 82 M€ en 2021).

^{vi} L'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA incluant la quote-part d'Eramet dans l'EBITDA des joint-ventures significatives mises en équivalence dans les comptes du Groupe. Au 31 décembre 2022, l'EBITDA est ajusté pour inclure l'EBITDA proportionnel de PT Weda Bay Nickel, société dans laquelle Eramet détient une participation indirecte de 38,7%. Le Groupe détient une participation de 43% dans Strand Minerals Pte Ltd, la holding qui détient 90% de PT Weda Bay Nickel, qui est comptabilisée dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Le levier ajusté est défini comme la dette nette (sur une base consolidée) rapportée à l'EBITDA ajusté (tel que défini ci-dessus), étant donné que PT Weda Bay ne portait aucune dette externe à la fin de l'exercice 2021 ou 2022. Néanmoins, à l'avenir, dans le cas où d'autres joint-ventures significatives retraitées dans l'EBITDA ajusté supporteraient une dette externe, la dette nette serait ajustée pour inclure la part d'Eramet dans la dette externe des joint-ventures (" dette nette ajustée "). Le levier ajusté serait alors défini comme la dette nette ajustée sur l'EBITDA ajusté, conformément à une approche juste et économique de l'endettement d'Eramet.

- **Activités poursuivies**

BU Manganèse

En 2022, au Gabon, Moanda confirme son statut de 1^{ère} mine de manganèse au monde avec une production qui a quasi doublé sur les 5 dernières années et un positionnement sur le 1^{er} quartile de la courbe des coûts.

La BU Manganèse affiche un EBITDA en très forte hausse à 1 402 M€ (+ 54 %).

L'EBITDA de l'activité minerais est en très forte hausse à 722 M€¹⁰ (+ 87 %), reflétant la croissance des volumes de ventes externes (+ 13 %) dans un environnement de prix et de change favorable.

L'EBITDA de l'activité alliages atteint de nouveau un record historique à 680 M€ (+ 30 %). Cette forte progression a été tirée par la très forte hausse des prix de vente au S1, contrebalancée par la forte hausse des prix de l'énergie et du coke ; les volumes vendus sont en baisse de 3 % avec un mix produit moins favorable.

Tendances de marché¹¹ & prix¹²

La production mondiale d'acier au carbone, principal débouché du manganèse, est en baisse de plus de 4 % en 2022 à 1 855 Mt.

La production en Chine, qui représente plus de 50 % de la production mondiale, a reculé de 2 % en raison de la situation sanitaire et du ralentissement du secteur de la construction. La production est également en baisse dans le reste du monde (- 7 %), notamment en Amérique du Nord (- 7 %) et en Europe (- 10 %), où l'inflation et la crise énergétique ont entraîné des coupes de production. Parmi les marchés significatifs, seule la production en Inde est en hausse (+ 6 %).

En conséquence, la consommation annuelle de minerais de manganèse baisse de 3% à 20,8 Mt en 2022. En revanche, la production mondiale de minerais progresse de 2% pour atteindre 21,1 Mt. Les hausses de production au Gabon (+ 15 %) et en Afrique du Sud (+ 7 %) ont plus que contrebalancé la chute de production au Brésil (- 37 %) et le recul en Australie (- 7 %).

Dans ce contexte, l'excédent d'offre s'accroît légèrement et les stocks de minerais aux ports chinois s'établissent à 6,1 Mt en fin d'année, en hausse par rapport à 2021.

Le prix moyen du minerais de manganèse CIF Chine 44 % s'est élevé à 6,0 USD/dmtu en 2022, en hausse de 13 % sur l'année. Le prix a été fortement tiré à la hausse au S1 avec une anticipation de la reprise de l'économie chinoise se traduisant en même temps par un écart de prix historiquement élevé entre le minerais de haute teneur (44%), recherché pour ses meilleures performances énergétiques, et le minerais sud-africain de moindre teneur (37%). Le prix s'est ensuite contracté au S2, reflétant un marché redevenu fortement excédentaire.

L'indice de prix (CRU) des alliages affinés en Europe (MC Ferromanganèse) a progressé de 11 % sur l'année et celui des alliages standards (Silico-manganèse) de 5 %. En revanche, ils sont respectivement en chute de 34 % et 31 % sur le S2 par rapport au S1. Face à l'incertitude pesant sur la demande, les aciéristes ont réduit leur production au S2 et limité leurs engagements contractuels à des niveaux de volumes plancher.

Activités

Au Gabon, l'objectif de production de 7,5 Mt de **minerais de manganèse** a été atteint grâce au programme d'expansion de la mine conjugué à de constants progrès opérationnels.

L'amélioration de la performance logistique de Setrag a permis d'atteindre un volume de minerais transporté et expédié de près de 7,2 Mt (+ 10 % vs. 2021). Le transport de minerais a été cependant pénalisé fin décembre par la suspension du trafic ferroviaire à la suite d'un glissement de terrain.

Compte tenu de la consommation des usines d'alliages du Groupe au cours de l'année, les volumes de ventes externes s'établissent à 6,5 Mt en 2022 (+ 13 %).

Le cash cost FOB¹³ de l'activité minerais s'établit à 2,3 \$/dmtu (+0,1 \$/dmtu vs 2021). L'impact positif de la croissance des volumes et du change a été compensé par une augmentation des redevances sur le chiffre d'affaires¹⁴ et des frais fixes liés à la montée en puissance de la production.

Les coûts de transport maritime à la tonne sont en baisse à 1,1 \$/dmu avec des prix du fret restés stables en moyenne sur 2022 et des gains réalisés grâce à la solution optimisée de transport mise en place en début d'année.

Les volumes produits d'**alliages de manganèse** sont en recul de 9 % à 677 kt, reflétant l'optimisation des modes de production afin de s'adapter aux conditions de marché et de limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie (pour la partie d'approvisionnement non protégée par des contrats long terme). Les ventes sont en recul de 3 % à 698 kt. Sur l'année, le mix est resté défavorable, avec une moindre part d'affinés vendue.

La marge des alliages a augmenté significativement en 2022, sous l'effet de la hausse des prix de vente et malgré un coût du coke métallurgique (utilisé comme réducteur) plus élevé. Elle s'est en revanche fortement contractée au S2 par rapport au S1, reflétant la baisse des prix de vente, un mix moins favorable, et la hausse du coût du minerai de manganèse consommé par les usines.

Perspectives

La production mondiale d'acier carbone devrait rester limitée en 2023 dans un contexte inflationniste et de coûts de l'énergie élevés. La demande en provenance du secteur de la construction ralentit dans de nombreuses régions. Seule l'Inde devrait afficher de nouveau de la croissance, portée par le dynamisme du pays.

En conséquence, la demande de minerai pourrait s'inscrire en recul sur l'année, alors même que la capacité d'offre devrait continuer à augmenter. La hausse récente de l'indice de prix CIF Chine 44 % pourrait ne pas se poursuivre du fait de la suroffre.

La demande pour les alliages devrait s'inscrire en très légère baisse, notamment en Europe, alors que les incertitudes sur le marché automobile, toujours affecté par la pénurie de semi-conducteurs, devraient continuer de peser sur les affinés. L'offre devrait continuer à s'ajuster en conséquence.

Sur 2023, les prix de ventes facturés des alliages pourraient se stabiliser au niveau de fin 2022 / début 2023 et rester ainsi fortement en dessous de la moyenne des prix de 2022, avec notamment un très fort recul en Amérique du Nord.

Au Gabon, suite au glissement de terrain sur la voie ferrée, les activités minières ont été arrêtées près de 4 semaines en janvier. Le trafic ferroviaire a repris progressivement à la fin du mois. Cette reprise, conjuguée à la poursuite de la croissance organique du minerai, permettent de viser un objectif de production de 7,5 Mt en 2023, stable par rapport à 2022, malgré la perte de près d'1 mois de production (environ 0,4 Mt). Les volumes transportés devraient s'élever à plus de 7,5 Mt.

Les arrêts prévus dans le cadre du programme pluriannuel de réfection de fours et l'adaptation de la production en fonction des prix de l'énergie, impacteront à la baisse la production d'alliages en 2023.

BU Nickel

En 2022, Weda Bay en Indonésie est devenue la 1^{ère} mine de nickel au monde, avec un positionnement sur le 1^{er} quartile de la courbe des coûts de l'industrie.

L'EBITDA ajusté⁴ de la BU s'élève à 430 M€, en progression de + 62 %, y compris une contribution proportionnelle de Weda Bay qui a plus que doublé sur 2022 à 344 M€, grâce à d'excellentes performances opérationnelles sur mine, ainsi qu'à un environnement de prix et de change favorable.

L'EBITDA de la SLN¹⁵ est en baisse à 75 M€ (- 26 %), reflétant les difficultés persistantes de la filiale dans un contexte de très fortes intempéries.

Tendances de marché¹⁶ & prix

La production mondiale d'acier inoxydable, principal débouché du nickel, est en recul de plus de 4 % à 55,2 Mt en 2022. La production en Chine a reculé de 2 % sur l'année, malgré un rebond au T4 (+ 18% vs. T3) en raison de la levée des politiques sanitaires. Dans le reste du monde, la production a reculé de 7 %, principalement en raison de la crise énergétique en Europe.

La demande mondiale de nickel primaire continue cependant de progresser, en hausse de 5 % en 2022 à 2,9 Mt, principalement tirée par la forte croissance du secteur des batteries (+ 37 %).

En parallèle, la production mondiale de nickel primaire est en hausse de plus de 15 % en 2022, atteignant 3,1 Mt, soutenue par l'offre de NPI en Indonésie (+ 27 %), ainsi que par la forte montée en puissance des nouveaux projets, notamment HPAL¹⁷. En revanche, la production de NPI¹⁸ en Chine et la production traditionnelle ont reculé de respectivement 5 % et 4 %.

Le bilan offre/demande du nickel (classe I et II¹⁹) affiche ainsi un excédent en 2022. Les stocks de nickel au LME²⁰ et SHFE²⁰ restent bas et s'élèvent à 58 kt en fin d'année, compte tenu des stocks dans la filière batterie en constitution.

En 2022, la moyenne des cours au LME (cotation du nickel de classe I) s'est établie à 25 638 \$/t, en forte hausse par rapport à 2021 (+ 39 %), avec cependant un net recul au S2 (- 14 % vs S1).

La moyenne de l'indice pour le prix du NPI²¹ tel que vendu à Weda Bay s'est établie à 18 808 \$/t, en hausse de 9 % sur l'année (- 19 % au S2 vs S1).

Le prix spot du ferronickel tel que produit par la SLN (nickel de classe II) s'est situé à un niveau très sensiblement en dessous du LME et s'est rapproché du prix du NPI (nickel de classe II également), notamment sur le S2, affichant une hausse de 17 % sur l'année (- 23 % au S2 vs S1).

Le marché du minerai de nickel est resté tendu sur la période, compte tenu d'une offre limitée. Les prix du minerai de nickel 1,8 % CIF Chine ont progressé en moyenne de 10 % à 116 \$/th²² sur l'année (- 14 % au S2 vs S1).

En Indonésie, l'indice officiel pour les prix domestiques du minerai de nickel (« HPM Nickel ») de haute teneur s'est établi en moyenne à environ 54 \$/th²³, en hausse de 35 % (- 8 % au S2).

Activités

En Indonésie, la mine de Weda Bay poursuit sa montée en puissance exceptionnelle avec la commercialisation de 21,1 Mth en 2022 (pour 100%), dont 3,9 Mth de minerai basse teneur. Ceci représente une progression de plus de 100 %.

Les ventes externes de minerai, aux usines présentes sur le site industriel autre que celle de la JV, s'élèvent à 17,9 Mth, la consommation interne pour la production de ferroalliages de nickel restant stable à 3,2 Mth.

La production de l'usine a atteint 36,6 kt-Ni sur l'année (base 100%), en recul de 6 % en raison de difficultés opérationnelles rencontrées au T4. Les volumes vendus par Eramet dans le cadre du contrat d'*off-take* sur la production sont restés stables, contribuant à hauteur de 278 M€ au chiffre d'affaires du Groupe, en hausse de 21 %, dans un contexte de prix favorable.

L'excellente performance opérationnelle de Weda Bay s'est de nouveau traduite par une contribution significative au FCF du Groupe sur la période, à hauteur de 237 M€.

En Nouvelle-Calédonie, la production minière a atteint 5,4 Mth, stable par rapport à 2021, reflétant les difficultés persistantes d'opération des mines dans un contexte de très fortes intempéries (avec un volume de précipitation supérieur en 2022 de près de 90% par rapport à la moyenne des 6 dernières années). Les exports de minerai de nickel à faible teneur se sont établis à 3,0 Mth, stable par rapport à 2021.

La production et les ventes de ferronickel sont en progression de 5 % à respectivement 40,9 kt-Ni et 41,3 kt-Ni. Sur l'année, le fonctionnement de l'usine de Doniambo a cependant été fortement perturbé par les difficultés d'alimentation en minerai et en électricité.

Le *cash cost*²⁴ s'est élevé à 8,2 \$/lb en moyenne sur 2022, en hausse de 17 %, reflétant une très forte augmentation du coût de l'énergie, principalement l'électricité et le charbon (dont le prix a plus que doublé par rapport à 2021), mais également des frais fixes, conjuguée à une baisse de la productivité. Ces effets ont été partiellement compensés par un impact change et prix du minerai favorables.

En conséquence, la SLN a généré un *free cash-flow* négatif sur le S2, avec un total de - 70 M€ en local sur l'année. Un plan de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie a été mis en place par la filiale dès le T4 afin de faire face à ses difficultés.

Perspectives

En 2023, la demande de nickel primaire devrait continuer de croître grâce au développement du secteur des batteries et au redémarrage de l'industrie de l'acier inoxydable.

En parallèle, la production de nickel primaire pourrait également progresser, notamment en Indonésie avec la poursuite de la croissance du NPI et des nouveaux projets à destination des batteries (HPAL¹⁷, intermédiaires et mattes).

En Indonésie, la mine de Weda Bay devrait poursuivre sa montée en puissance exceptionnelle en 2023, avec un objectif de commercialisation (base 100%) de plus de 30 Mth, dont environ 15 Mth de minerai basse teneur. La production de ferroalliages de nickel (base 100%) devrait s'élever à environ 38 kt-Ni.

En Nouvelle Calédonie, face aux difficultés structurelles de la SLN, une réponse court terme est en cours de mise en œuvre afin de réduire de manière drastique les coûts et de focaliser les efforts sur la production. Compte tenu de sa situation financière critique, l'Etat lui a accordé un prêt de 40 M€ début février afin de lui permettre de faire face à ses échéances de trésorerie à court terme. Ce nouveau prêt, conjointement avec l'application du plan de progrès d'urgence, permet d'éloigner le risque de cessation des paiements.

La « Centrale Accostée Temporaire », visant à assurer la continuité de la fourniture d'électricité du site de Doniambo a été mise en service à pleine capacité début janvier 2023, en remplacement de l'ancienne centrale, dont l'arrêt se fera progressivement au T1 2023.

Sous réserve d'un fonctionnement normal des opérations, les exportations de minerai de nickel de la SLN devraient s'élever autour de 3,5 Mth en 2023 et la production de ferronickel de l'usine de Doniambo devrait être supérieure à 45 kt-Ni.

Projets stratégiques de croissance

En partenariat avec BASF, Eramet a poursuivi en 2022 les études relatives au **projet Sonic Bay, projet hydro métallurgique (HPAL¹⁷) visant à produire du nickel-cobalt de qualité batterie** sous forme de produit intermédiaire à partir de minerais latéritiques extraits de la mine de Weda Bay, en vue de prendre une décision d'investissement au S2 2023.

Le démarrage de la production est actuellement envisagé en 2026. Les dernières études ont permis d'actualiser les performances de l'usine et le niveau de production prévu, qui devrait être de l'ordre de 60 kt-Ni et de l'ordre de 6 kt-Co par an (en contenu MHP²⁵, produit intermédiaire sous forme d'hydroxyde mixte).

Ce projet positionnerait Eramet en tant qu'acteur de la chaîne de valeur des batteries pour les véhicules électriques en valorisant le minerai de Weda Bay.

Par ailleurs, le Groupe poursuit l'exploration et l'étude d'opportunités visant des gisements de nickel latéritique, en particulier en Indonésie.

BU Sables Minéralisés

La BU Sables Minéralisés affiche une performance record avec un EBITDA à 184 M€, en hausse de plus de 30 %, reflétant principalement un environnement de prix et de change favorable, partiellement compensés par l'augmentation du coût des intrants.

Tendances de marché & prix²⁶

La demande mondiale de zircon est restée stable en 2022, portée par le secteur de la céramique au S1 (environ 50 % des débouchés du zircon). Un ralentissement a néanmoins été observé à partir du T3 en raison de la baisse d'activité économique mondiale, impactant la consommation de céramique et l'activité de fonderie et réfractaires. En parallèle, la production de zircon a légèrement diminué, avec une baisse de 1 %. Le marché est resté en léger déficit sur l'année.

Le prix de marché du zircon a été bien orienté sur l'année et s'est ainsi établi à 2 093 \$/t FOB en moyenne, (+ 40 % vs 2021), tout en amorçant un retournement de tendance sur la fin de l'année.

La demande mondiale de produits titanifères²⁷ est restée stable par rapport aux records atteints en 2021. Cela résulte d'une production soutenue de pigments TiO₂²⁸ (environ 90% des débouchés des produits titanifères) au S1, partiellement contrebalancée par une chute de la demande au T4 liée à un déstockage massif des produits finaux. En situation de tension au S1, le marché a commencé à décélérer au T3 avant de terminer l'année en situation de surplus.

Le prix marché moyen du laitier de titane de qualité CP, tel que produit par Eramet à l'usine d'ETI en Norvège, a augmenté à 858 \$/t en 2022 (+ 10 %).

Activités

Au Sénégal, la production de sables minéralisés a reculé de 8 % à 742 kt en 2022, en raison d'une teneur moyenne plus faible sur la zone d'exploitation par rapport à 2021.

La production de zircon a diminué de 11 % à 57 kt, et les volumes de vente ont atteint 59 kt, en recul de 7 %.

En Norvège, la production de laitier de titane de qualité CP s'élève à 188 kt en 2022, en baisse de 10 %, en raison de la réduction de la production en seconde partie d'année afin de limiter l'impact de la forte hausse du prix de l'énergie pour la partie d'approvisionnement non protégée par des contrats long terme.

L'optimisation de la production de l'usine a également permis de limiter l'impact négatif de la forte hausse du coût des réducteurs sur l'année (notamment le coût du charbon thermique dont le prix spot a plus que doublé par rapport à 2021, bien qu'en recul de plus de 30 % au T4 22 par rapport au T3 22²⁹).

Les volumes de vente sont également en baisse et ont atteint 175 kt (- 20 %) du fait d'un niveau de stocks extrêmement bas fin 2021.

Perspectives

La demande de zircon devrait ralentir en 2023, avec toujours certaines incertitudes (logistique, prix de l'énergie en Europe, marché de la construction en Chine). Le marché pourrait être en léger surplus, ce qui conduirait à une normalisation des prix en 2023 après une année record.

La demande de produits titanifères devrait également rester contenue et conduire à un niveau moyen de prix en 2023 probablement légèrement inférieur à celui observé en 2022.

Au Sénégal, la production de sables minéralisés en 2023 devrait être équivalente à celle de 2022. La mise en service de l'unité d'extraction à sec fin 2022 permet en effet de compenser la plus faible teneur de la zone exploitée du gisement. Cette unité, ainsi que les meilleures teneurs du gisement à partir de 2024, permettront une augmentation significative de la production dès 2024.

En Norvège, les travaux significatifs de maintenance décennale prévus à l'usine d'ETI, ainsi que diverses opérations de dégoullottage, devraient permettre d'augmenter la capacité de l'usine à 230 kt de laitier par an à partir de 2024 (+ 7 %). Ces travaux, d'une durée de 2 mois et demi, limiteront significativement la production au S1. De plus, afin de faire face aux prix élevés de l'énergie et à la contraction des marges, l'usine continuera à ajuster sa production aux conditions économiques et de marché, comme cela a été réalisé avec succès en 2022.

BU Lithium

Les prix du carbonate de lithium se sont maintenus à des niveaux très élevés sur 2022 (près de 71 400 \$/t LCE³⁰ en moyenne, x4 vs 2021), dans un contexte de croissance très significative de la demande de ce métal critique pour la transition énergétique. Ils s'élèvent aujourd'hui à plus de 70 000 \$/t LCE³⁰ et la **prévision de prix long terme**, sur la base du **consensus de marché**, s'établit désormais à **17 800 \$/t LCE**.

En Argentine, la construction de l'usine de lithium de Centenario (Phase 1), lancée en 2022, se poursuit selon le calendrier annoncé avec une mise en service de l'usine au T1 2024 et un full ramp-up de la production, à hauteur de 24 kt LCE³¹ (à 100%), mi-2025.

Sur la base des prévisions de prix du consensus de marché, et compte tenu d'un positionnement attendu sur le 1er quartile de la courbe des coûts de l'industrie, l'**EBITDA estimé** (à 100%), après ramp-up, devrait s'élever à **environ 300 M\$³²** par an, avec un Taux de Rendement Interne (TRI) très élevé.

Les investissements liés au projet en 2023, estimés à environ 310 M€, seront essentiellement financés par Tsingshan.

En collaboration avec son partenaire sur la phase 1, Eramet poursuit l'**étude de faisabilité pour une phase 2 d'expansion du projet** permettant d'atteindre une **capacité de production annuelle totale d'environ 75 kt LCE**. Une décision d'investissement pourrait intervenir avant la fin de l'année.

En France, Eramet et Électricité de Strasbourg (ÉS) ont annoncé en janvier 2023 la poursuite de leur coopération en signant un protocole d'accord exclusif en vue d'étudier conjointement le développement d'une production de lithium en Alsace à partir de saumures géothermales. La production annuelle envisagée serait d'environ 10 000 tonnes de carbonate de lithium et correspond à 15 à 20% des besoins de lithium en France (à horizon 2030). Elle pourrait démarrer avant la fin de la décennie sous réserve d'une Décision Finale d'Investissement qui interviendrait d'ici 4 ans.

Par ailleurs, l'exploration et l'étude d'opportunités visant des projets d'extraction de lithium à partir de saumures reste une priorité pour le Groupe.

Recyclage de batteries en France

En France, Eramet ambitionne de devenir un **acteur majeur du recyclage en Europe au travers de son projet ReLieVe en partenariat avec Suez**, depuis la collecte et le démantèlement des batteries en fin de vie jusqu'à leur valorisation sous forme de sels métalliques recyclables en boucle fermée quasiment à l'infini.

Le Groupe poursuit ainsi les études de pré-faisabilité concernant l'implantation potentielle d'une usine de production de prétraitement des batteries en collaboration avec Suez, ainsi que d'une raffinerie par voie hydrométallurgique utilisant des procédés d'extraction et de raffinage développés par Eramet. L'échelle potentielle de l'installation de recyclage envisagée devrait permettre de traiter jusqu'à 50 kt de modules de batteries par an.

Eramet a reçu récemment d'importantes subventions financières à hauteur d'environ 80 M€, notamment de la part de l'Union européenne.

Le Groupe a démarré la construction d'une installation de démonstration préindustrielle au sein de son centre de recherche et innovation près de Paris et finalise actuellement des discussions en vue de réserver un emplacement pour une première installation de recyclage de batteries dans la région de Dunkerque (nord de la France). Les activités pourraient démarrer d'ici 2027, sous réserve de la décision finale d'investissement.

Ce projet permettrait à Eramet de se positionner **en amont et en aval de la chaîne de valeur des batteries électriques**.

▪ **Activités cédées ou en cours de cession**

En application de la norme IFRS 5 – « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les entités Aubert & Duval, Erasteel et Sandouville sont présentées dans les états financiers consolidés du Groupe comme des activités en cours de cession pour les exercices 2021 et 2022 :

- La cession de l'usine de Sandouville à Sibanye-Stillwater a été finalisée en février 2022, pour un prix net de cession d'environ 86 M€,
- Concernant la cession d'Aubert & Duval, la finalisation de la cession est attendue dans les prochaines semaines,

- Concernant la cession d'Erasteel, Eramet a reçu une promesse unilatérale d'achat de la part du fonds Syntagma Capital. L'opération devrait être réalisée, une fois le projet soumis aux instances représentatives du personnel et les conditions suspensives usuelles levées.

Aubert & Duval^{33 34}

Le secteur aéronautique mondial, qui représente environ 70 % du chiffre d'affaires d'A&D, retrouve des niveaux antérieurs à la crise Covid, entraînant une forte hausse du carnet de commandes de la filiale.

Le chiffre d'affaires d'A&D s'est établi à 553 M€ en 2022, en hausse de 12 %, avec une progression de 30 % pour le secteur aéronautique à 373 M€. Les ventes des secteurs Energie & Défense sont en revanche en recul de 16 % à 123 M€.

L'activité a été fortement affectée par les très fortes hausses du coût de l'énergie, notamment l'électricité (dont le coût a plus que doublé en moyenne sur 2022), et la hausse des coûts des matières premières avec un impact à la fois sur l'EBITDA et le FCF, en l'absence de répercussion automatique dans les contrats commerciaux.

En conséquence, l'EBITDA affiche une perte de – 47 M€ (en léger recul vs 2021) et la consommation de trésorerie de la filiale s'est élevée à 220 M€, y compris des décaissements dans le cadre du contrat de cession.

Erasteel³³

Le chiffre d'affaires d'Erasteel a progressé de 48 % et s'élève à 273 M€ en 2022. La croissance des volumes d'aciers rapides vendus s'accompagne également de l'effet positif de la refacturation aux clients de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie. L'activité de recyclage (batteries et catalyseurs) est également en hausse de 7 % à 21 M€.

L'EBITDA a ainsi presque doublé et s'est établi à 23 M€ en 2022.

La consommation de trésorerie de 14 M€ sur l'année reflète l'augmentation du BFR, induite par la forte croissance de l'activité et l'augmentation des coûts matières.

Le niveau élevé du carnet de commande d'Erasteel lui permet d'aborder le premier semestre 2023 de façon sereine, malgré les incertitudes macroéconomiques qui pèsent sur ses principaux marchés.

■ Perspectives

Le climat d'incertitudes géopolitiques et macro-économiques et le contexte inflationniste continuent à peser sur l'ensemble des marchés du Groupe, avec une inflexion de la demande et des prix dans la continuité du T4 2022. Celle-ci est plus ou moins marquée selon les marchés et les zones géographiques. L'acier inoxydable devrait rebondir tandis que l'acier carbone devrait se stabiliser.

De fortes incertitudes perdurent également concernant le fret (dont le coût est fortement à la baisse actuellement mais pourrait remonter sur l'année, tout en restant à des niveaux plus faibles qu'observés en 2022) ainsi que sur les réducteurs et le coût de l'énergie. Ces derniers, en baisse par rapport à 2022 en ce début d'année, pourraient rester à un niveau historiquement élevé ce qui pèserait sur la performance des activités métallurgiques. Le Groupe continue cependant à bénéficier de contrats d'approvisionnement long terme permettant de couvrir environ 80% de ses besoins en électricité.

Le Groupe devrait réaliser **près de 600 M€** d'investissements en 2023, **hors activités en cours de cession et hors part financée par Tsingshan du projet Lithium**. Ces investissements comprennent d'une part, près de 300 M€ de capex courants et d'autre part, environ 300 M€ de capex de croissance organique. Ceux-ci sont principalement destinés à **poursuivre, mais également à pérenniser** la croissance de la production et du transport de **minerai au Gabon** (environ 200 M€), ainsi qu'à développer la phase 1 du projet Lithium en Argentine (environ 50 M€).

Des décisions seront prises en 2023 sur les grands projets de croissance, notamment Sonic Bay et Lithium phase 2, qui pourront entraîner des dépenses en capex dès 2023. Le montant de ces dépenses restera à évaluer en fonction de la date de prise de décision.

Dans le cadre de sa feuille de route stratégique, Eramet vise de nouveaux records miniers :

- **Plus de 30 Mth** de minerai de nickel commercialisé à Weda Bay, dont environ 15 Mth de minerai de basse teneur,
- **Plus de 7,5 Mt** de minerai de manganèse transporté au Gabon, malgré la perte de près d'1 mois de production (environ 0,4 Mt) suite au glissement de terrain sur la voie.

Les prix de vente facturés des alliages de manganèse devraient rester en moyenne sur l'année très inférieurs à 2022, notamment en Amérique du Nord, tandis que le consensus de prix moyen du minerai de manganèse s'élève à **5,2 \$/dmu**.

Le prix du ferronickel devrait se situer à un niveau légèrement supérieur à l'indice SMM NPI 8-12% mais très inférieur au consensus du cours du nickel au LME. Le consensus sur le LME s'établit à 23 100 \$/t pour l'année 2023³⁵. Les prix domestiques du minerai de nickel vendu en Indonésie, indexés sur le LME, évoluent en fonction de celui-ci.

Le taux de change €/€ est attendu à **1,09**³⁶ sur 2023.

Sur la base des objectifs de production et des prévisions de prix mentionnés ci-dessus, et compte tenu du maintien du coût de l'énergie et des réducteurs à un niveau élevé, l'**EBITDA ajusté⁴ du Groupe serait autour de 1,2 Md€ en 2023**, y compris la contribution proportionnelle de Weda Bay.

Grâce à de solides fondamentaux et à la finalisation de son repositionnement sur ses activités Mines et Métaux fortement génératrices de cash, le Groupe se focalise sur le développement de ses projets afin de produire les métaux nécessaires à la transition énergétique, et répondre aux besoins de ce marché en très forte croissance dans les années à venir.

ANNEXE

- NOTES DE FIN DE COMMUNIQUE DE PRESSE -

¹ . Les procédures d'audit sur les comptes consolidés 2022 ont été effectuées. Le rapport de certification a été émis à l'issue du Conseil d'Administration du 21 mars 2023 qui a arrêté les projets de résolution

² Chiffre d'affaires à périmètre et change constants :

Le chiffre d'affaires à périmètre et change constants correspond au chiffre d'affaires corrigé de l'effet des changements de périmètre et de variation de taux de change d'un exercice à l'autre. L'effet périmètre se calcule : pour les sociétés acquises au cours de l'exercice, en éliminant le chiffre d'affaires sur la période en cours et pour les sociétés acquises au cours de la période précédente, en intégrant, sur la période précédente, le chiffre d'affaires en année pleine ; pour les sociétés cédées, en éliminant le chiffre d'affaires sur la période considérée et sur la période comparable antérieure. L'effet de change se calcule en appliquant au chiffre d'affaires de l'exercice considéré les taux de change de l'exercice précédent.

³ Définition de l'EBITDA (« *Earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation* ») : Résultat avant charges et produits financiers et autres charges et produits opérationnels, impôts sur les résultats, provision pour risques et charges et amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

⁴ Définitions de « l'EBITDA ajusté »

L'EBITDA ajusté est présenté afin de permettre une meilleure compréhension de la performance opérationnelle sous-jacente des activités du groupe. En application de la norme IFRS 5, l'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA incluant la quote-part d'Eramet dans l'EBITDA des joint-ventures significatives mises en équivalence dans les comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2022, l'EBITDA est ajusté pour inclure l'EBITDA proportionnel de PT Weda Bay Nickel, société dans laquelle Eramet détient une participation indirecte de 38,7%. Le Groupe détient une participation de 43% dans Strand Minerals Pte Ltd, la holding qui détient 90% de PT Weda Bay Nickel, qui est comptabilisée dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

⁵ Définition de « Levier ajusté » :

Le levier ajusté est défini comme la dette nette (sur une base consolidée) rapportée à l'EBITDA ajusté (tel que défini ci-dessus), étant donné que PT Weda Bay ne portait aucune dette externe à la fin de l'exercice 2021 ou 2022. Néanmoins, à l'avenir, dans le cas où d'autres joint-ventures significatives retraitées dans l'EBITDA ajusté supporteraient une dette externe, la dette nette serait ajustée pour inclure la part d'Eramet dans la dette externe des joint-ventures (" dette nette ajustée "). Le levier ajusté serait alors défini comme la dette nette ajustée sur l'EBITDA ajusté, conformément à une approche juste et économique de l'endettement d'Eramet.

⁶ TF2 = nombre d'accidents avec et sans arrêt pour 1 million d'heures travaillées (employés et sous-traitants)

⁷ Activité minerais de manganèse

L'activité minerais de manganèse correspond aux activités minières de Comilog (hors activité du Complexe Métallurgique de Moanda, « CMM », produisant des alliages de manganèse) et aux activités de transport de Setrag.

⁸ Activité alliages de manganèse

L'activité alliages de manganèse correspond aux usines de transformation du minerai de manganèse en alliages de manganèse, et inclut les 3 usines norvégiennes constituant Eramet Norway (« ENO », soit Porsgrunn, Sauda, Kvinesdal), Eramet Marietta (« EMI ») aux Etats-Unis, Comilog Dunkerque (« CDK ») en France et le Complexe Métallurgique de Moanda (« CMM ») au Gabon.

⁹ Réduction de la dette nette de 616 M€, avant application de la norme IFRS 5

¹⁰ Dont 29 M€ liés à l'activité de transport de Setrag autre que celui du minerai de Comilog (37 M€ en 2021)

¹¹ Sauf indication contraire, les données marché correspondent aux estimations Eramet sur la base des données de production World Steel Association

¹² Sauf indication contraire, les données de prix correspondent à la moyenne des prix de marché, calculs et analyses Eramet ; indice de prix minerais de manganèse : CRU CIF Chine 44% spot price ; indices de prix des alliages de manganèse : CRU Western Europe spot price

¹³ Le cash-cost FOB (« Free On Board ») du minerai de manganèse est défini comme l'ensemble des coûts de production et de structure (R&D y compris la géologie d'exploration, frais administratifs, frais sur vente, frais de transport terrestres) qui couvrent toutes les étapes de l'extraction du minerai jusqu'à son acheminement au port d'embarquement et à son chargement et qui impactent l'EBITDA dans les comptes sociaux de cette société, rapporté au tonnage vendu pour une période donnée. Ce cash cost n'inclut ni les coûts du transport maritime, ni les coûts de marketing. Il intègre en revanche les taxes et redevances minières dont bénéficie l'Etat gabonais.

¹⁴ Droits de sortie et redevance minière proportionnelle

¹⁵ Sociétés SLN, ENI et autres

¹⁶ Sauf indication contraire, les données marché correspondent aux estimations Eramet

¹⁷ High Pressure Acid Leach : lixiviation par acide à haute pression

¹⁸ Nickel Pig Iron ("NPI"), fonte de nickel

¹⁹ Classe I : produit avec un contenu nickel supérieur ou égal à 99 % ; classe II : produit avec un contenu nickel inférieur à 99%

²⁰ LME : London Metal Exchange ; SHFE : Shanghai Futures Exchange

²¹ Indice SMM NPI 8-12 %

²² Source : CNFEOL (China FerroAlloy Online)

²³ Pour un minerai à 1,8 % de contenu nickel et 35 % de taux d'humidité. Les prix indonésiens sont définis en fonction des conditions du marché domestique, mais avec un prix plancher mensuel basé sur le LME, conformément à une réglementation gouvernementale publiée en avril 2020.

²⁴ Cash-cost de la SLN : Le cash-cost de la SLN est défini comme l'ensemble des coûts de production et de structure (R&D y compris la géologie d'exploration, frais administratifs, frais logistiques et commerciaux), net des crédits des sous-produits (dont exports de minerai de nickel) et prestations locales, qui couvrent toutes les étapes d'élaboration industrielle du produit fini jusqu'à la livraison au client final et qui impactent l'EBITDA dans les comptes sociaux de cette société, rapporté au tonnage vendu

²⁵ MHP : Mixed Hydroxyde Precipitate

²⁶ Sauf indication contraire, les données de prix correspondent à la moyenne des prix de marché, calculs et analyses Eramet ; Source Zircon premium (prix FOB) : analyse marché et Eramet ; Source CP Slag (prix FOB) : analyse marché et Eramet

²⁷ Laitier de titane, ilménite, leucoxène et rutile

²⁸ Environ 90 % des débouchés des produits titanifères

²⁹ Source : Argus, thermal coal spot price, ARA, Europe

³⁰ Source : Fastmarkets – Prix carbonate de Lithium qualité Batterie CIF Asie

³¹ LCE : Lithium Carbonate Equivalent

³² Y compris les royalties et coûts de logistiques

³³ Sauf indication contraire, les chiffres mentionnés sont retraités en application de la norme IFRS 5 – "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées"

³⁴ Société Aubert & Duval et autres, hors EHA

³⁵ Consensus des principaux analystes du marché

³⁶ Consensus des prévisions Bloomberg au 31/01/2023 pour l'année 2023

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS ET EXPOSE DES MOTIFS

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les **résolutions 1 et 2** concernent l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice écoulé. Les comptes figurent de manière détaillée dans les documents remis aux actionnaires et sont, par ailleurs, commentés dans le rapport de gestion.

PREMIERE RESOLUTION (*Comptes annuels 2022*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION (*Comptes consolidés 2022*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Dans la **résolution 3**, il vous est proposé d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes de votre Société et portant sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et autorisées au cours de l'exercice écoulé. Il vous est précisé que ce rapport fait également état des conventions précédemment autorisées par votre Assemblée et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé et que ces conventions précédemment autorisées, ayant déjà été approuvées par votre Assemblée, ne sont pas de nouveau soumises au vote de la présente Assemblée.

TROISIEME RESOLUTION (*Conventions réglementées*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Les **résolutions 4 et 5** ont pour objet de proposer à l'Assemblée l'affectation du résultat de l'exercice 2022. Cette affectation porte sur la distribution d'un dividende par action de 3,50 €.

QUATRIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires,

- Constate que le résultat de l'exercice écoulé s'élève à 142 590 988,00 EUR
- Auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 2022 - 283 566 964,30 EUR

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé au poste de report à nouveau qui se trouvera ainsi porté à – 140 975 976,30 EUR.

CINQUIEME RESOLUTION

(Distribution de dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires,

- Constate que les « Autres réserves » s'élèvent à 181 305 226,13 EUR et décide :
- De mettre en distribution un dividende d'un montant de 3,50 EUR par action, soit pour 28 755 047 actions composant le capital au 31 décembre 2022, la somme de 100 642 664,50 EUR

Les « Autres réserves » se trouveront ainsi portées à 80 662 561,63 EUR.

Le dividende sera détaché le 26 mai 2023. La date d'arrêté sera fixée au 29 mai 2023. Le dividende sera mis en paiement à partir du 30 mai 2023.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2019	2020	2021	2022
nombre d'actions rémunérées	26 636 000	26 636 005	28 755 047	28 755 047
dividende	0 EUR	0 EUR	2,50 EUR	3,50 EUR

Les **résolutions 6 à 11** portent sur le renouvellement pour quatre ans de mandats d'administrateurs qui viennent à échéance à la présente Assemblée :

- Renouvellement du mandat de M. Emeric Burin des Roziers (administrateur indépendant). M. Emeric Burin des Roziers est administrateur d'Eramet depuis mai 2019. Il est proposé aux suffrages de l'Assemblée générale de 2023 pour une durée de quatre ans. Emeric Burin des Roziers est depuis janvier 2023 Directeur Général du Groupe NW, spécialisé dans la production d'électricité renouvelable, le stockage d'électricité et le service d'opérateur de mobilité électrique. Il est en particulier mandataire social de NW Energy et de NW Storm. Emeric Burin des Roziers a été auparavant Directeur Général d'Endel (filiale d'Engie) et Directeur Général Adjoint de la BU Industrie d'Engie Solution de 2016 à avril 2022. Entre 2011 et 2016, il a été au sein du groupe Eramet Directeur du business développement de la branche manganèse, Directeur Général de l'activité recyclage et Directeur de la restructuration des fonctions centrales. Emeric Burin des Roziers a exercé les fonctions de Conseiller puis Directeur adjoint de cabinet au ministère de l'énergie (2006-2011). Il a débuté sa carrière en 2003 en tant que consultant du Boston Consulting Group. Emeric Burin des Roziers est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'ENSTA.
- Renouvellement du mandat de M. François Corbin (administrateur indépendant – administrateur référent). M. François Corbin est administrateur d'Eramet depuis mai 2019. Il est proposé aux suffrages de l'Assemblée générale de 2023 pour une durée de quatre ans. François Corbin est Vice-Président de Medef International en charge de la coordination sur l'ASEAN et représentant spécial du ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères pour les affaires économiques avec les pays de l'ASEAN. François Corbin a rejoint le groupe Michelin en 2004 où il a exercé des fonctions de Direction Générale de Business Units, puis au sein du Comité Exécutif du Groupe et enfin, de 2019 à juillet 2021, de Délégué Général auprès du Président pour les affaires internationales. François Corbin a débuté sa carrière en 1980 au sein du groupe Pechiney où il a exercé diverses fonctions de chef de service opérationnel, puis de Directeur des Ressources

Humaines et de Directeur Général de Business Units. François Corbin est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris.

- Renouvellement du mandat de la société SORAME, dorénavant représentée par M. Jérôme Duval, en remplacement de M. Cyrille Duval. M. Jérôme Duval est administrateur d'Eramet depuis mai 2019. M. Jérôme Duval est cousin de Mesdames Nathalie de La Fournière et Héloïse Duval et de M. Cyrille Duval et est actionnaire de SORAME et CEIR. Il est proposé aux suffrages de l'Assemblée générale de 2023 en tant que nouveau représentant permanent de SORAME, en remplacement de M. Cyrille Duval, pour une durée de quatre ans. Jérôme Duval est Directeur des activités de Financements Intermodal chez Crédit Agricole CIB depuis septembre 2022. Précédemment, il était Directeur des Financements Maritimes et Intermodal Amériques chez Crédit Agricole CIB New York depuis 2013. A New York il a établi la plateforme régionale de financements maritimes et procédé à la création de l'activité de financements « Intermodal » pour la banque. Il a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais à New York suivi d'une expérience de coverage de clientèle professionnelle au Crédit Agricole d'Ile de France. Il a ensuite rejoint Crédit Agricole CIB ou, après avoir coordonné les activités internationales des financements maritimes, il a développé un portefeuille de comptes clefs du secteur depuis Londres. Jérôme Duval est titulaire du certificat Administrateur de Sociétés Sciences Po-IFA et d'un Master ISG.
- Renouvellement du mandat de M. Jean-Yves Gilet. M. Jean-Yves Gilet est administrateur d'Eramet depuis septembre 2016. Il est proposé aux suffrages de l'Assemblée générale de 2023 pour une durée de quatre ans. Jean-Yves Gilet est Président de Gilet Trust Invest SAS, société de conseil en stratégie et conseil de direction depuis 2017. Il est Ingénieur au Corps des Mines. Jean-Yves Gilet a été Directeur Exécutif de BPI France de 2013 à 2016 et auparavant Directeur Général du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) de 2010 à 2013. A partir de 1991, il a occupé diverses fonctions de Direction Générale au sein du groupe Usinor Sacilor, puis d'Arcelor (2002-2005) et d'Arcelor Mittal (2006-2010). Jean-Yves Gilet a été Directeur de cabinet du Ministre délégué chargé de l'Aménagement du territoire et des reconversions (1988-1990), après diverses fonctions au sein de la Direction Générale de l'Industrie (DGI), et de la DATAR (1981-1988). Il a débuté sa carrière en 1981 en tant qu'adjoint au Directeur régional de l'industrie et de la recherche de Picardie. Jean-Yves Gilet est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (ENSMMP).
- Renouvellement du mandat de la société CEIR, représentée par Mme Nathalie de La Fournière. Mme Nathalie de La Fournière est administratrice d'Eramet depuis mai 2015 en tant que représentant permanent de CEIR. Mme Nathalie de La Fournière est cousine de Messieurs Cyrille et Jérôme Duval et de Mme Héloïse Duval et est actionnaire de SORAME et CEIR. Elle est proposée aux suffrages de l'Assemblée générale de 2023 en tant que représentant permanent de CEIR pour une durée de quatre ans. Nathalie de La Fournière est actuellement Directrice des Ressources humaines, de l'Administration et des Finances de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine. Depuis 1999, elle a occupé des fonctions de chargée d'études et de Directrice des Etudes de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine. Nathalie de La Fournière a débuté sa carrière en 1990 au sein de la RATP en qualité de chargée d'études puis de responsable opérationnel sur le réseau. Nathalie de La Fournière est diplômée de l'Ecole Centrale de Paris et titulaire d'un Master en audit et contrôle de gestion de *Toulouse Business School*, ainsi que du certificat Administrateur de Sociétés Sciences Po-IFA.
- Renouvellement du mandat de Mme Manoelle Lepoutre (administratrice indépendante jusqu'en mai 2023). Mme Manoelle Lepoutre est administratrice d'Eramet depuis mai 2011. Elle est proposée aux suffrages de l'Assemblée générale de 2023 pour une durée de quatre ans. Au cours de sa séance du 21 mars 2023, le Conseil d'administration a considéré que Madame Manoelle Lepoutre ne pourra plus être qualifiée d'indépendante à compter de l'Assemblée Générale de mai 2023 en raison des trois mandats de quatre ans accomplis à cette date. Manoelle Lepoutre exerce depuis juin 2022 une activité de conseil au sein de la société MSML Tech Conseil. Manoelle Lepoutre a une longue carrière dans le domaine de l'énergie, chez TotalEnergies. Elle a occupé des fonctions corporate dans le Groupe : SVP Développement Durable en 2009, SVP

Ressources Humaines (Dirigeants et Hauts Potentiels) en 2013 et SVP Engagement Citoyen (RSE) de 2016 à fin 2021. En 2004, elle est nommée SVP R&D de la branche Exploration&Production. En 2000, elle est nommée au Comex de Total E&P USA, où elle occupe les fonctions de SVP Géosciences, en charge de l'exploration et de la gestion des permis et réserves, pour l'Amérique du Nord. En 1998, elle est nommée au Comex de Elf Norge, SVP Exploration. Elle débute en 1982 dans la branche exploration-production, avec plusieurs fonctions en Prospection et en R&D, en France et aux Pays-Bas. Manoelle Lepoutre est diplômée de l'Ecole Nationale de Géologie de Nancy (ENSG) et de l'Ecole nationale supérieure des pétroles et des moteurs (ENSPM). Elle est membre élue de l'Académie des technologies.

La **résolution 12** porte sur la nomination en qualité d'administrateur de Mme Héloïse Duval, en remplacement de M. Jérôme Duval dont le mandat arrive à échéance. Mme Héloïse Duval est cousine de Messieurs Cyrille et Jérôme Duval et de Mme Nathalie de La Fournière et est actionnaire de SORAME et CEIR. Héloïse Duval est Directrice projets Fusions-Acquisitions au sein du groupe SEB. Elle a rejoint le groupe SEB en 2018 à la Direction de la Stratégie Groupe et des Fusions-acquisitions où elle a coordonné des projets stratégiques et assuré l'intégration de sociétés acquises, avant de se consacrer aux projets de fusions-acquisitions. Héloïse Duval a débuté sa carrière chez Unibail-Rodamco-Westfield avec des responsabilités d'investissement et de structuration d'opérations. Héloïse Duval est diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC Paris) et titulaire du certificat Administrateur de Sociétés Sciences-Po-IFA.

La **résolution 13** porte sur la nomination en qualité d'administrateur de M. Ghislain Lescuyer (administrateur indépendant), en remplacement de M. Claude Tendil dont le mandat arrive à échéance. Au cours de sa séance du 21 mars 2023, le Conseil d'administration a, sur recommandation du Comité des Nominations, examiné la situation individuelle de M. Ghislain Lescuyer et constaté que M. Lescuyer pouvait être qualifié d'indépendant. M. Ghislain Lescuyer a été de 2015 à avril 2022, Président du directoire puis Directeur Général du Groupe Saft ; il a créé Automotive Cells Company (JV entre Stellantis, Daimler et Saft/TotalEnergies) dont il prend la Présidence du Conseil d'administration de septembre 2020 à septembre 2022. En 2007, il a été nommé Directeur général de la division produits d'Areva T&D puis, à son rachat par Alstom, Directeur stratégie et développement du Groupe ainsi que Directeur des systèmes d'information (2010 – 2015). En 2003, il devient membre du comité exécutif et Directeur de différentes activités de Thomson/Technicolor en France et aux Etats-Unis. De 2000 à 2003, il a été Directeur Général d'Europ@web (Groupe Arnault). Au sein du groupe Bull (1994 – 1999), il a été membre du comité exécutif et a dirigé diverses activités. Ghislain Lescuyer a débuté sa carrière en tant qu'Ingénieur commercial chez SAT et chez Hewlett Packard, avant de devenir consultant chez McKinsey (1989 – 1994). Ghislain Lescuyer est diplômé de Télécom Paris (1980) et de l'INSEAD (MBA 1988).

SIXIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emeric Burin des Roziers)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et devant se tenir en 2027, le mandat d'administrateur de M. Emeric Burin des Roziers, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François Corbin)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et devant se tenir en 2027, le mandat d'administrateur de M. François Corbin, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

HUITIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'administrateur de SORAME, dorénavant représentée par M. Jérôme Duval)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et devant se tenir en 2027, le mandat d'administrateur de la société SORAME (dorénavant représentée par M. Jérôme Duval), arrivé à expiration avec la présente assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Yves Gilet)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et devant se tenir en 2027, le mandat d'administrateur de M. Jean-Yves Gilet, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

DIXIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'administrateur de CEIR, représentée par Mme Nathalie de La Fournière)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et devant se tenir en 2027, le mandat d'administrateur de la société CEIR (représentée par Mme Nathalie de La Fournière), arrivé à expiration avec la présente assemblée.

ONZIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Manoelle Lepoutre)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et devant se tenir en 2027, le mandat d'administratrice de Mme Manoelle Lepoutre, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

DOUZIEME RESOLUTION *(Nomination de Mme Héloïse Duval en qualité d'administratrice)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, nomme Madame Héloïse Duval en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Jérôme Duval, dont le mandat arrive à échéance à la présente assemblée, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, devant se tenir en 2027.

TREIZIEME RESOLUTION *(Nomination de M. Ghislain Lescuyer en qualité d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, nomme M. Ghislain Lescuyer en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Claude Tendil, dont le mandat arrive à échéance à la présente assemblée, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, devant se tenir en 2027.

« Say on Pay Ex Ante »

Conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-8 et de l'article R. 22-10-14 du Code de Commerce, l'Assemblée générale est appelée à approuver à la **résolution 14** la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration et à la **résolution 15** la politique de rémunération applicable à Madame Christel Bories, Présidente-Directrice Générale. Ces éléments figurent au document d'enregistrement universel 2022, « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* ». Conformément à la rédaction de l'article L. 22-10-8, l'approbation de l'assemblée générale est requise chaque année et lors de chaque modification importante dans la politique de rémunération. Si l'Assemblée générale n'approuve pas la résolution et qu'elle a précédemment approuvé une politique de rémunération, celle-ci continue à s'appliquer et le conseil d'administration soumet à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires un projet de résolution présentant une politique de rémunération révisée. En l'absence de politique de rémunération précédemment approuvée, si l'assemblée générale n'approuve pas le projet de résolution, la rémunération est déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la société.

« Say on Pay Ex Post »

Conformément aux dispositions du I de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce, l'Assemblée générale est appelée à approuver à la **résolution 16** les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du code de commerce. Ces éléments figurent au document d'enregistrement universel 2022, « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* ». Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de Commerce, l'Assemblée générale est appelée à approuver à la **résolution 17** les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Christel Bories, Présidente-Directrice Générale, au titre de l'exercice 2022. Ces éléments figurent au document d'enregistrement universel 2022, « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* ».

QUATORZIEME RESOLUTION (*Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration – « Say on Pay Ex Ante » -*)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 et de l'article R. 22-10-14 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, approuve la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce et figurant au document d'enregistrement universel 2022, Partie « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* », paragraphe n° 3.2.1.3.

QUINZIEME RESOLUTION (*Approbation de la politique de rémunération applicable à Mme Christel Bories, Présidente-Directrice Générale – « Say on Pay Ex Ante » -*)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 et de l'article R. 22-10-14 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, approuve la politique de rémunération applicable à Mme Christel Bories, Présidente-Directrice Générale, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce et figurant au document d'enregistrement universel 2022, Partie « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* », paragraphe n° 3.2.1.2.

SEIZIEME RESOLUTION (*Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce - « Say on Pay Ex Post »*)

Conformément aux dispositions du I de l'article L. 22-10-9 et de l'article L. 22-10-34 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, approuve les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de

Commerce, tels que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, figurant au document d'enregistrement universel 2022, Partie « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* », paragraphes n° 3.2.2.1, 3.2.2.2 et 3.2.2.3.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION (*Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Mme Christel Bories, Présidente-Directrice Générale - « Say on Pay Ex Post »*)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé 2022 ou attribués au titre du même exercice à Mme Christel Bories, Présidente-Directrice Générale, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, figurant au document d'enregistrement universel 2022, Partie « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* », paragraphe 3.2.3.

La **résolution 18** a pour objet, dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à renouveler, dans les conditions légales et réglementaires, le programme de rachat par la Société de ses propres actions, par tous moyens, y compris en période d'offre publique. Le montant maximum de rachat est de 10 % du capital et le prix maximum d'achat par action de 200 euros. Il s'agit là du renouvellement annuel de cette autorisation. Cette autorisation a notamment pour objectif de permettre la poursuite du contrat de liquidité existant, ainsi que la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés par remise d'actions existantes.

DIX-HUITIEME RESOLUTION (*Autorisation d'opérer sur les titres de la Société*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du descriptif de programme de rachat de titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF,
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière,
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce,
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce,
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail,
- de leur annulation, en conformité avec une résolution autorisant la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale

pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Ils pourront être effectués également en période d'offre publique si l'offre d'achat visant les titres de la Société est réglée intégralement en numéraire.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder **200 EUR** par action (ou la contre-valeur de ce même montant à la même date dans toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies).

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au **31 décembre 2022**, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de **200 EUR** par action, à **575 100 800 EUR**.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de:

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou règlementaires applicables,
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La **résolution 19** permet l'accomplissement des formalités impliquées par la mise en œuvre des autres résolutions votées par l'Assemblée générale.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION *(Pouvoirs)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

COMPOSITION DU CONSEIL

Christel Bories

Administratrice (E)

Présidente-Directrice Générale

Date de naissance:

20 Mai 1964 (58 ans)

Nationalité: Française

Adresse Professionnelle:

10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:

16,306 (23,361 voting rights)

Formation et parcours professionnel

Christel Bories a rejoint Eramet en février 2017 et est depuis mai 2017 Présidente Directrice Générale du groupe Eramet.

Christel Bories a été auparavant Directrice Générale Déléguée d'Ipsen (société cotée) du 27 février 2013 jusqu'en mars 2016. Elle a précédemment exercé différentes fonctions de responsabilité au sein du groupe Pechiney à partir de 1995. A la suite de l'intégration de Pechiney dans le groupe Alcan en 2003, Christel Bories a été nommée Présidente et Directrice Générale d'Alcan Packaging puis Présidente et Directrice Générale d'Alcan Engineered Products et enfin Directrice Générale de Constellium (ex Alcan) qu'elle a quitté en décembre 2011. De 1993 à 1995, elle a été Directrice stratégie et contrôle d'Umicore.

Elle a débuté sa carrière en 1986 en tant que consultante en stratégie chez Booz-Allen & Hamilton puis chez Corporate Value Associates.

Christel Bories est diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC Paris).

Date de première nomination

Administratrice et Présidente-Directrice Générale : Assemblée Générale et Conseil du 23 mai 2017

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellement : Assemblée Générale du 28 mai 2021 pour une durée de quatre ans

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2024

Autres mandats exercés

Au sein de sociétés du Groupe

Administratrice de Comilog S.A.

Administratrice de Société Le Nickel SLN

Au sein de sociétés hors du Groupe

Administratrice de Legrand (société cotée)

Administratrice de l'association France Industrie

Mandats exercés et terminus au cours des cinq dernières années

Au sein de sociétés du Groupe

Administratrice de Smurfit Kappa (société cotée) (jusqu'en décembre 2019)

Au sein de sociétés du Groupe

Présidente d'Aubert & Duval (de décembre 2017 à février 2018), d'EcoTitanium (de décembre 2017 à mars 2018)

(E) *Comité de la RSE et de la Stratégie*

Alilat Antsélévé-Oyima

Administrateur

Date de naissance:

1 Janvier 1960 (62 ans)

Nationalité: Gabonaise**Adresse professionnelle:**

BP 20169, Libreville, Gabon

Formation et parcours professionnel

Alilat Antsélévé-Oyima occupe, depuis 2019, ses fonctions actuelles de Conseiller spécial du Président de la République Gabonaise, au pôle hydrocarbures, mines et industries. Il a auparavant été Directeur Général des hydrocarbures jusqu'en janvier 2017.

Alilat Antsélévé-Oyima a été de décembre 2006 à décembre 2009 Directeur Général Adjoint de Shell Gabon. Il a auparavant été conseiller du ministre gabonais en charge des mines et des hydrocarbures et a commencé sa carrière en tant que responsable de la topographie et du suivi de l'exploitation à Comilog.

Alilat Antsélévé-Oyima est Ingénieur des Mines (Institut des Mines de Moscou) et titulaire d'un MBA de l'UQAM.

Date de première nomination

Assemblée Générale du 28 mai 2021

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2024

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Néant

Mandats exercés et terminus au cours des cinq dernières années

Néant

Émeric Burin des Roziers

Director (D)

Date de naissance:

8 Juillet 1980 (42 ans)

Nationalité: Française

Adresse Professionnelle:

10, boulevard de Grenelle, 75015
Paris, France

1067 actions Eramet détenues
(1938 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Émeric Burin des Roziers est depuis janvier 2023 Directeur Général du Groupe NW, spécialisé dans la production d'électricité renouvelable, le stockage d'électricité et le service d'opérateur de mobilité électrique. Il est en particulier mandataire social de NW Energy et de NW Storm. Émeric Burin des Roziers a été auparavant Directeur Général d'Endel (filiale d'Engie) et Directeur Général Adjoint de la BU Industrie d'Engie Solution de 2016 à avril 2022.

Entre 2011 et 2016 il a été, au sein du groupe Eramet, Directeur du business développement de la branche manganèse, Directeur Général de l'activité recyclage et Directeur de la restructuration des fonctions centrales.

Émeric Burin des Roziers a exercé les fonctions de Conseil puis Directeur adjoint de cabinet au ministère de l'énergie (2006-2011). Il a débuté sa carrière en 2003 en tant que consultant du Boston Consulting Group.

Émeric Burin des Roziers est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'ENSTA

Date de première nomination

Assemblée Générale du 23 mai 2019

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2022

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)

Président de Heos (depuis juillet 2022)

Directeur Général de NW Energy et NW Storm (depuis janvier 2023)

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Président d'Endel SAS et de Technical Engineering Support SAS (filiale d'Endel)
(jusqu'en avril 2022)

Gérant de SN Europipe (jusqu'en avril 2022)

(D) Administrateur indépendant.

Christine Coignard

Administratrice (A) (D) (E)

Date de naissance:
5 Février 1964 (58 ans)

Nationalité:
Française et canadienne

Adresse professionnelle:
10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:
418 (518 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Christine Coignard est gérante associée de Coignard & Haas GmbH, société de conseil en stratégie et développement depuis 2001, où elle exerce des fonctions de conseil en direction générale et financements pour plusieurs clients, principalement actifs dans le domaine minier.

Christine Coignard a été Directrice des Investissements et Financement chez Norilsk Nickel de 1997 à 2000 et a exercé au sein de la société d'investissement Interros.

Elle a débuté sa carrière en 1988 à la Royal Bank of Canada (1988-1991), puis à la Société Générale (1991-1994) et à la Citibank (1994-1996).

Christine Coignard est diplômée de l'EM Lyon et titulaire d'un MBA de l'Ecole de Commerce de Schulich (Canada).

Date de première nomination

Assemblée générale du 23 mai 2017

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellement: Assemblée Générale du 28 mai 2021 pour une durée de quatre ans

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2024

Autres mandats exercés

Au sein de sociétés du Groupe

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Gérante associée de Coignard & Haas GmbH (Germany)

Administratrice de Rigel Resource Acquisition Corporation (société cotée – Etats Unis)

Administratrice de Ecora Resources plc (société cotée – Royaume Uni et Canada)

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Administratrice de Polymetal International plc (société cotée – Royaume Uni) (jusqu'en avril 2020)

(A) *Comité d'Audit, des Risques et de l'Ethique*

(D) *Administratrice indépendante*

(E) *Comité de la RSE et de la Stratégie.*

François Corbin

Administrateur Référent (A) (D)

Date de naissance:
14 Septembre 1957 (65 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle
10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:
1101 (1 101 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

François Corbin est Vice-Président de Medef International en charge de la coordination sur l'ASEAN et représentant spécial du ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères pour les affaires économiques avec les pays de l'ASEAN.

François Corbin a rejoint le groupe Michelin en 2004 où il a exercé des fonctions de Direction Générale de Business Units, puis au sein du Comité Exécutif du Groupe et enfin, de 2019 à juillet 2021, de Délégué Général auprès du Président pour les affaires internationales.

François Corbin a débuté sa carrière en 1980 au sein du groupe Pechiney où il a exercé diverses fonctions de chef de service opérationnel, puis de Directeur des Ressources Humaines et de Directeur Général de Business Units.

François Corbin est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris.

Date de première nomination

Assemblée Générale du 23 Mai 2019

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2022

Autres mandats exercés

Au sein de sociétés du Groupe

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)

Administrateur et Vice-Président, Medef International (France)

Administrateur, MEDEF International (États-Unis)

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Président de Michelin Ventures SASU (jusqu'en 2019)

Administrateur, Fondation Michelin (jusqu'en 2019)

Administrateur, Comité France/China (jusqu'en 2020)

(A) *Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique.*

(D) *Administrateur indépendant*

Jérôme Duval

Administrateur (E)

Cousin of Cyrille Duval and Nathalie de La Fournière.

Date de naissance:
30 Décembre 1972 (50 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:
10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:
600 (1 200 droits de vote)

Détention indirecte:
actionnaire de CEIR et Sorame

Formation et parcours professionnel

Jérôme Duval est Directeur des activités de Financements Intermodal chez Crédit Agricole CIB depuis septembre 2022. Précédemment, il était Directeur des Financements Maritimes et Intermodal Amériques chez Crédit Agricole CIB New York depuis 2013. A New York il a établi la plateforme régionale de financements maritimes et procédé à la création de l'activité de financements « Intermodal » pour la banque.

Il a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais à New York suivi d'une expérience de coverage de clientèle professionnelle au Crédit Agricole d'Ile de France. Il a ensuite rejoint Crédit Agricole CIB ou, après avoir coordonné les activités internationales des financements maritimes, il a développé un portefeuille de comptes clefs du secteur depuis Londres.

Jérôme Duval est titulaire du certificat Administrateur de Sociétés Sciences Po-IFA et d'un Master ISG.

Date de première nomination

Assemblée Générale du 23 Mai 2019

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2022

Autres mandats exercés

Au sein de sociétés du Groupe

Néant

Within non-Group companies (unlisted companies)

Directeur Général de CEIR S.A.S.

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Néant

(E) *Comité de la RSE et de la Stratégie*

Sorame

Administrateur(A) (B) (C) (E) représenté par Cyrille Duval

Oncle de Nathalie de La Fourmière,
cousin de Jérôme Duval

Date de naissance:
18 Juillet 1948 (74 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:
10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:
6 041 (12082 droits de vote)

Détention indirecte:
actionnaire de CEIR et Sorame

Formation et parcours professionnel

Cyrille Duval est Directeur Général de Sorame et Président de CEIR.
Cyrille Duval a occupé les fonctions de Directeur administratif et financier d'Aubert & Duval,
puis de Secrétaire Général de la Division Alliages d'Eramet jusqu'en 2016.

Date de première nomination

Assemblée Générale du 11 Mai 2011

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellements: Assemblées Générales du 29 Mai 2015 et 23 Mai 2019, pour une durée de quatre ans

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2022.

Autres mandats exercés

Au sein de sociétés du Groupe

Administrateur de Comilog S.A. et de Metal Securities

Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)

Président de CEIR S.A.S.

Directeur Général de Sorame S.A.S.

Directeur Général de Fornop S.A.S. (depuis 2021)

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années (sociétés hors du Groupe)

Administrateur de Nexans (jusqu'en mai 2019)

(A) *Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique.*

(B) *Comité des Rémunérations et de la Gouvernance.*

(C) *Comité des Nominations.*

(E) *Comité de la RSE et de la Stratégie.*

Jean-Yves Gilet

Administrateur (E)

Date de naissance:

9 Mars 1956 (66 ans)

Nationalité: Française**Adresse professionnelle:**

82, rue de l'Université
75007 Paris, France

Actions Eramet détenues:

100 (100 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Jean-Yves Gilet est Président de Gilet Trust Invest SAS, société de conseil en stratégie et conseil de direction depuis 2017. Il est Ingénieur au Corps des Mines.

Jean-Yves Gilet a été Directeur Exécutif de BPI France de 2013 à 2016 et auparavant Directeur Général du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) de 2010 à 2013.

A partir de 1991, il a occupé diverses fonctions de Direction Générale au sein du groupe Usinor Sacilor, puis d'Arcelor (2002-2005) et d'ArcelorMittal (2006-2010).

Jean-Yves Gilet a été Directeur de cabinet du Ministre délégué chargé de l'Aménagement du territoire et des reconversions (1988-1990), après diverses fonctions au sein de la Direction Générale de l'Industrie (DGI), et de la DATAR (1981-1988).

Il a débuté sa carrière en 1981 en tant qu'adjoint au Directeur régional de l'industrie et de la recherche de Picardie.

Jean-Yves Gilet est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (ENSMP).

Date de première nomination

Coopté par le Conseil du 23 Septembre 2016

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellement: Assemblée Générale du 23 Mai 2019, pour une durée de quatre ans

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2022.

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Président de Gilet Trust Invest S.A.S.

Administrateur de la Fondation Mines-Télécom (depuis 2017)

Président de Initiative Grandes Écoles et Université (depuis 2020)

Membre du Conseil de Surveillance de la Brigade du Buyer (depuis 2022)

Administrateur de Telos Transition (Brésil) (depuis 2022)

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Néant

(E) *Comité de la RSE et de la Stratégie.*

CEIR

Administrateur (E) représenté par Nathalie de La Fournière

Nièce de Cyrille Duval, cousine de Jérôme Duval

Date de naissance:

1 Octobre 1967 (55 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:

10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:

100 (200 droits de vote)

Détention indirecte:

actionnaire de CEIR et Sorame

Formation et parcours professionnel

Nathalie de La Fournière est actuellement Directrice des Ressources humaines, de l'Administration et des Finances de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine. Depuis 1999, elle a occupé des fonctions de chargée d'études et de Directrice des Etudes de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine.

Nathalie de La Fournière a débuté sa carrière en 1990 au sein de la RATP en qualité de chargée d'études puis de responsable opérationnel sur le réseau.

Nathalie de La Fournière est diplômée de l'Ecole Centrale de Paris et titulaire d'un Master en audit et contrôle de gestion de Toulouse Business School, ainsi que du certificat Administrateur de Sociétés Sciences Po-IFA.

Dates de premières nominations

Assemblée Générale du 11 Mai 2011 (pour CEIR), Assemblée Générale du 29 Mai 2015 (pour Me de La Fournière)

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellements: Assemblées Générales du 29 Mai 2015 et du 23 Mai 2019, pour une durée de quatre ans

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2022.

Autres mandats exercés

Au sein de sociétés du Groupe

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Directrice Générale de SORAME SAS

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Néant

(E) *Comité de la RSE et de la Stratégie*

Manoelle Lepoutre

Administratrice(C) (D) (E)

Date de naissance:

08 Mai 1959 (63 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:

10 boulevard de Grenelle
75015 Paris

Eramet Actions détenues:

100 (200 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Manoelle Lepoutre exerce depuis juin 2022 une activité de conseil au sein de la société MSML Tech Conseil.

Manoelle Lepoutre a une longue carrière dans le domaine de l'énergie, chez TotalEnergies.

Elle a occupé des fonctions corporate dans le Groupe : SVP Développement Durable en 2009, SVP Ressources Humaines (Dirigeants et Hauts Potentiels) en 2013 et SVP Engagement Citoyen (RSE) de 2016 à fin 2021.

En 2004, elle est nommée SVP R&D de la branche Exploration & Production.

En 2000, elle est nommée au Comex de Total E&P USA, où elle occupe les fonctions de SVP Géosciences, en charge de l'exploration et de la gestion des permis et réserves, pour l'Amérique du Nord.

En 1998, elle est nommée au Comex de Elf Norge, SVP Exploration.

Elle débute en 1982 dans la branche exploration-production, avec plusieurs fonctions en Prospection et en R&D, en France et aux Pays-Bas.

Manoelle Lepoutre est diplômée de l'Ecole Nationale de Géologie de Nancy (ENSG) et de l'Ecole nationale supérieure des pétroles et des moteurs (ENSPM). Elle est membre élue de l'Académie des technologies.

Date de première nomination

Assemblée Générale du 11 Mai 2011

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellement: Assemblées Générales des 29 Mai 2015 et 23 Mai 2019 pour une durée de quatre ans.

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2022

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Néant

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Administratrice de plusieurs associations (Présidente de l'Industreet, Admical, le Rameau)

(C) *Comité des Nominations.*

(D) *Administratrice indépendante.*

(E) *Comité de la RSE et de la Stratégie (Présidente)*

Miriam Maes

Administratrice (A) (B) (D)

Date de naissance:

08 Mai 1956 (66 ans)

Nationalité: Néerlandaise

Adresse professionnelle:

Condominium Verde Mar
Rua Monte Leite 346

Edificio B1 3 Esq

São João Estoril

2765-496 Estoril, Portugal

Actions Eramet détenues:

100 (200 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Depuis 2007, Miriam Maes est Présidente de Foresee, société de conseil en développement durable et management énergétique des entreprises, basée à Londres.

De 2002 à 2007, elle rejoint le domaine de l'énergie où elle exerce des fonctions de Directeur Général notamment pour EDF Energy Development à Londres de 2003 à 2007.

Miriam Maes a auparavant exercé des fonctions de Direction Générale en Europe dans plusieurs groupes internationaux dans le domaine de l'agroalimentaire (Unilever, Imperial Chemical Industries). Elle a débuté sa carrière en 1977 dans le domaine du marketing.

Miriam Maes est diplômée en Administration des Affaires de l'Ecole de commerce de Nijenrode.

Date de première nomination

Assemblée Générale du 27 Mai 2016

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellement: Assemblée Générale du 26 Mai 2020, pour une durée de quatre ans.

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2023.

Autres mandats exercés**Au sein du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Administratrice de Assystem S.A. (France) (société cotée)

Présidente du Conseil de Surveillance du Port of Rotterdam (Pays-Bas)

Administratrice d'Urenco (Angleterre) et membre du Conseil de Surveillance de Ultra Centrifuge Netherlands (Pays-Bas)

Présidente de Foresee (Royaume-Uni)

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Administratrice de Naturex (France) (société cotée) (jusqu'en septembre 2018) et de Vilmorin & Cie (France) (société cotée) (jusqu'en décembre 2019)

Présidente du Conseil d'administration d'Elia Asset BV et Elia System Operator BV (Belgique) (société cotée) (jusqu'en mai 2017)

(A) *Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique (Présidente).*

(B) *Comité des Rémunérations et de la Gouvernance.*

(D) *Administratrice indépendante.*

Nicolas Noël

Administrateur représentant les salariés

Date de naissance:
16 Octobre 1977 (45 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:
10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:
25 (46 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Nicolas Noël est depuis 2015 Trésorier de marchés au sein d'Eramet.

De 2009 à 2014, il a été responsable qualité et ingénieur projet au sein d'Aubert & Duval.

De 2001 à 2009, il a exercé successivement des fonctions d'ingénierie et de chargé d'affaires de support à la production dans les groupes Renault et Safran.

Nicolas Noël est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénierie Léonard de Vinci en mécanique.

Date de première nomination

Désigné par le Comité Social et Economique à compter du 23 juin 2022 conformément à l'article 10.9 des statuts

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Date d'échéance: 22 Juin 2026

Autres mandats exercés

Au sein de sociétés du Groupe

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Néant

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Néant

Franck Pecqueux

Administrateur représentant les salariés

Date de naissance:

7 Janvier 1970 (52 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:

10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues :

12 (22 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Depuis 2000, Franck Pecqueux est Contrôleur de gestion et Coordinateur du contrôle interne de Comilog Dunkerque.

Franck Pecqueux a auparavant exercé diverses fonctions en comptabilité et contrôle de gestion dans des groupes industriels.

Franck Pecqueux est titulaire d'une formation certifiante en contrôle de gestion et d'un BTS Comptabilité et gestion.

Date de première nomination

Désigné par le Comité d'Entreprise Européen à compter du 12 novembre 2022 conformément à l'article 10.9 des statuts

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Date d'échéance: 11 Novembre 2026

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Néant

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Néant

Catherine Ronge

Administratrice (B) (D)

Date de naissance:

13 Avril 1961 (61 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:

INNEVA 3, rue de Chaillot
75116 Paris, France

Actions Eramet détenues:

100 (200 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Catherine Ronge est aujourd'hui Présidente-Directrice Générale du groupe Le Garrec et Cie, une Entreprise de Taille Intermédiaire familiale aux activités diversifiées.

Elle a été Présidente fondatrice du cabinet de conseil en stratégie, innovation et développement durable Weave Air (2006-2020).

Au sein du groupe Suez (1999-2006), Catherine Ronge a été Présidente-Directrice Générale de Ondeo Industrial Solutions, société réunissant l'ensemble des activités d'ingénierie et de gestion de l'eau industrielle du groupe Suez dans le monde, et précédemment Directrice Générale adjointe de Degrémont en charge des activités industrie et Amérique du Nord.

Elle a auparavant occupé diverses fonctions au sein du groupe Air Liquide (1988-1999) dans le domaine du marketing, des ventes, de la stratégie / M&A et de la R&D en tant que Vice-Présidente groupe.

Catherine Ronge a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'Ingénieur de recherche au CEA.

Catherine Ronge est ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure et Docteure en physique quantique. Elle est également diplômée de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD)..

Date de première nomination

Cooptée par le Conseil du 17 Février 2016

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellement : Assemblée Générale du 23 mai 2017 et Assemblée Générale du 28 mai 2021 pour une durée de quatre ans

Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2024

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Administratrice du groupe Colas et de la société GTT (sociétés cotées)

Administratrice de la société Paprec Holding

Présidente-Directrice Générale du groupe Le Garrec et Cie

Présidente de la société Inneva

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Présidente de la société Weave Air (jusqu'en 2020)

Vice-Présidente de l'association Armines (jusqu'en 2021)

(B) *Comité des Rémunérations et de la Gouvernance.*

(D) *Administratrice indépendante.*

Sonia Sikorav

Administratrice(A) (D) (E)

Date de naissance:
08 Mai 1957 (65 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:
10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:
100 (200 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Sonia Sikorav est administratrice indépendante.

De 2010 à 2014, Sonia Sikorav a été Directeur des Achats du groupe Total.

De 2005 à 2007, elle a été Directeur de la Stratégie d'Alstom Transport.

Elle a exercé de 1991 à 2005 au sein du groupe Saint Gobain des fonctions de Directeur de Division opérationnelle et de Directeur des Achats Groupe.

Sonia Sikorav a débuté sa carrière en 1982 au sein du groupe Rhône Poulenc où elle a exercé des fonctions de contrôle de gestion et de chargé de mission auprès du Directeur Général et dans le domaine de la R&D.

Sonia Sikorav est diplômée de l'Ecole Normale Supérieure, Docteure et Professeure agrégée en Chimie physique.

Date de première nomination

Assemblée Générale du 27 Mai 2016

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellement: Assemblée Générale du 26 Mai 2020, pour une durée de quatre ans

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2023

Autres mandats exercés

Au sein de sociétés du Groupe

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Administratrice de NSC Groupe et du groupe Gascogne (sociétés cotées) (France)

Membre du Conseil stratégique du groupe Briand

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Administratrice d'Eolane (France) - (2009-2017)

Administratrice de PSB (France) - (2017-2021)

(A) *Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique.*

(D) *Administratrice indépendante.*

(E) *Comité de la RSE et de la Stratégie.*

Claude Tendil

Administrateur(B) (C) (D)

Date de naissance:

25 Juillet 1945 (77 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:

10, boulevard de Grenelle
75015 Paris, France

Actions Eramet détenues:

100 (200 droits de vote)

Formation et parcours professionnel

Claude Tendil a été Président du Conseil d'administration de Generali IARD de 2016 à juin 2020, Président non exécutif de Generali France de 2013 à 2016 et Président Directeur Général du groupe Generali en France de 2002 à 2013.

Au sein du groupe Axa, Claude Tendil a été vice-président du Directoire du groupe Axa de 2000 à 2001, Directeur Général du groupe Axa de 1991 à 2000, et auparavant Directeur Général d'Axa-Midi assurances de 1989 à 1991 et Président Directeur Général de Présence assurances (filiale d'Axa) de 1987 à 1989.

De 1980 à 1987, Claude Tendil a été Directeur marketing puis Directeur Général adjoint du groupe Drouot.

Claude Tendil a débuté sa carrière en 1972 à l'Inspection générale de l'Union des assurances de Paris (UAP).

Claude Tendil est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC Paris), de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et du Centre des hautes études en assurances (CHEA).

Date de première nomination

Assemblée Générale du 27 Mai 2016

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Renouvellement: Assemblée Générale du 26 Mai 2020, pour une durée de quatre ans

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2023

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Administrateur de SCOR SE (société cotée)

Président de l'Institut pour l'innovation économique et sociale (2IES)

Président d'honneur de la Fondation ARC contre le cancer

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Administrateur de GENERALI VIE (jusqu'en 2021)

Administrateur de Europ Assistance Holding (jusqu'en 2021)

Membre du Comité Exécutif du Medef (jusqu'en 2021)

Président de RVS (association) (jusqu'au 31/12/2022)

Président du Conseil d'administration de GENERALI IARD (jusqu'au 30 juin 2020)

Administrateur de GENERALI France (jusqu'en 2020)

Président-Directeur Général de GENERALI France, GENERALI Vie, GENERALI Iard (jusqu'en octobre 2013)

Président du Conseil d'administration de GENERALI France, GENERALI France Assurances et GENERALI Vie (jusqu'en 2016)

(B) *Comité des Rémunérations et de la Gouvernance (Président).*

(C) *Comité des Nominations (Président).*

(D) *Administrateur indépendant.*

Romain Valenty

Représentant de l'Etat (A) (B) (C) (E)

Date de naissance:

30 Mai 1983 (39 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:

Agence des participations de l'État
139, rue de Bercy
Teledoc 229
75012 Paris, France

Actions Eramet détenues:

non applicable

Formation et parcours professionnel

Romain Valenty est Directeur de participations en charge du secteur Energie au sein de l'Agence des participations de l'Etat depuis le 3 octobre 2022. Romain Valenty est ingénieur en chef des Mines.

De 2020 à 2022, il est Directeur de l'organisation puis secrétaire général du pôle logement du groupe Nexity.

De 2016 à 2020, il rejoint le groupe Casino, d'abord comme directeur de la stratégie puis en tant que directeur des données et des partenariats stratégiques du groupe.

En 2015, il occupe le poste de conseiller participations de l'Etat au cabinet du ministre des Finances et des Comptes publics.

En 2009, il intègre le ministère de l'Economie et des Finance, d'abord au sein de l'Agence des participations de l'Etat, en tant que chargé d'affaires GDF Suez (2009-2011), puis de 2011 à 2015, comme responsable opérations de marché à l'Agence France Trésor (AFT).

Il a débuté son parcours professionnel en 2007 à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en tant que chargé de mission.

Romain Valenty est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications.

Date de première nomination

Désigné en qualité de représentant de l'État le 18 octobre 2022 conformément à l'ordonnance du 20 août 2014

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

N/A

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Représentant de l'Etat au Conseil d'administration d'Orano

Représentant de l'Etat au Conseil d'administration d'Areva

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Néant

- A) *Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique.*
B) *Comité des Rémunérations et de la Gouvernance.*
C) *Comité des Nominations.*
E) *Comité de la RSE et de la Stratégie.*

Jean-Philippe Vollmer

Administrateur

Date de naissance:

5 Octobre 1976 (46 ans)

Nationalité: Française

Adresse professionnelle:

13, rue Kervistin – Motor Pool
98800 Nouméa
New Caledonia

Action Eramet détenue:

1 (1 droit de vote)

Formation et parcours professionnel

Jean-Philippe Vollmer est Président de la Société des Hôtels de Nouméa en Nouvelle-Calédonie, co-gérant de la SNC Casino de Nouméa et Président Directeur Général de la société de transport Carsud SA.

La carrière de Jean-Philippe Vollmer s'est déroulée en grande partie au sein de groupes français, spécialisés dans les services aux collectivités (environnement et transport public de personnes) où il a participé au développement et à la restructuration des activités.

Jean-Philippe Vollmer est titulaire d'un Master 2 en Administration des Entreprises.

Date de première nomination

Coopté par le Conseil du 15 octobre 2020

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de 2023.

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Président de la Société des Hôtels de Nouméa

Représentant permanent de la Société des Hôtels de Nouméa au sein des Conseils de la Société Hôtelière de Deva et Maguenine SEO

Cogérant de la SNC Casino de Nouméa

Directeur des groupements d'intérêt public Union pour le Handicap, Handicap Dépendance et Bien Vieillir

Président Directeur Général de la société de transport Carsud SA

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années

Administrateur de la Banque Calédonienne d'Investissement (jusqu'en juillet 2019)

Administrateur pour le compte du gouvernement de Nouvelle-Calédonie du GIE Tourisme Pointe Sud (jusqu'en 2022)

NOMINATIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE D'ERAMET DU 23 MAI 2023

(DOUZIEME ET TREIZIEME RESOLUTIONS)

Héloïse Duval

Candidate aux fonctions d'Administratrice

<p>Date de naissance: 15 février 1989 (34 ans)</p> <p>Nationalité: Française</p> <p>Adresse professionnelle: 10 boulevard de Grenelle, 75015 Paris, France Cousine de Jérôme Duval et de Nathalie de la Fournière</p> <p>Actions Eramet détenues directement: Néant Détenue indirectement : actionnaire de CEIR et SORAME</p>	<p>Formation et parcours professionnel</p> <p>Héloïse Duval est Directrice projets Fusions-Acquisitions du groupe SEB. Elle a rejoint le groupe en 2018 à la Direction de la Stratégie Groupe et des Fusions-acquisitions où elle a coordonné des projets stratégiques et assuré l'intégration de sociétés acquises, avant de se dédier aux projets de fusions-acquisitions.</p> <p>Héloïse Duval a débuté sa carrière chez Unibail-Rodamco-Westfield avec des responsabilités d'investissement et de structuration d'opérations.</p> <p>Héloïse Duval est diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC Paris) et titulaire du certificat Administrateur de Sociétés Sciences-Po-IFA.</p>
	<p>Date de première nomination Assemblée Générale du 23 mai 2023</p> <p>Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de 2023.</p> <p>Autres mandats exercés</p> <p>Au sein de sociétés du Groupe Néant</p> <p>Au sein de sociétés hors du Groupe Néant</p> <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années (sociétés hors du Groupe) Néant</p>

Ghislain Lescuyer

Candidate aux fonctions d'Administrateur

Date de naissance:

21 Juin 1957 (65 ans)

Nationalité: Française**Adresse professionnelle:**

10 boulevard de Grenelle, 75015
Paris, France

Formation et parcours professionnel

Ghislain Lescuyer a été de 2015 à avril 2022, Président du directoire puis Directeur Général du Groupe Saft ; il a créé Automotive Cells Company (JV entre Stellantis, Daimler et Saft/TotalEnergies) dont il prend la Présidence du Conseil d'administration de septembre 2020 à septembre 2022.

En 2007, il a été nommé Directeur général de la division produits d'Areva T&D puis, à son rachat par Alstom, Directeur stratégie et développement du Groupe ainsi que Directeur des systèmes d'information (2010 – 2015).

En 2003, il devient membre du comité exécutif et Directeur de différentes activités de Thomson/Technicolor en France et aux Etats-Unis.

De 2000 à 2003, il a été Directeur Général d'Europ@web (Groupe Arnault). Au sein du groupe Bull (1994 – 1999), il a été membre du comité exécutif et a dirigé diverses activités.

Ghislain Lescuyer a débuté sa carrière en tant qu'Ingénieur commercial chez SAT et chez Hewlett Packard, avant de devenir consultant chez McKinsey (1989 – 1994).

Ghislain Lescuyer est diplômé de Télécom Paris (1980) et de l'INSEAD (MBA 1988).

Date de première nomination

Assemblée Générale du 23 Mai 2023

Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat

Date d'échéance: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2026.

Autres mandats exercés**Au sein de sociétés du Groupe**

Néant

Au sein de sociétés hors du Groupe

Président de Greentouch Conseil (société non cotée)

Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années (sociétés hors du Groupe)

Président du directoire (2015/2016) puis Directeur général de SAFT SAS (Paris) (jusqu'en avril 2022)

Président du Conseil d'administration d'Automotive Cells Company (société européenne – Paris) (jusqu'en septembre 2022)

« SAY ON PAY EX ANTE »

Conformément aux articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 23 mai 2023 est appelée à approuver à la **résolution 14** la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration et à la **résolution 15** la politique de rémunération applicable à Madame Christel Bories, Présidente-Directrice Générale.

Ces éléments figurent au document d'enregistrement universel 2022, « Rapport sur le gouvernement d'entreprise ».

Conformément à la rédaction de l'article L. 22-10-8, l'approbation de l'Assemblée Générale est requise chaque année et lors de chaque modification importante dans la politique de rémunération. Si l'Assemblée générale n'approuve pas la résolution et qu'elle a précédemment approuvé une politique de rémunération, celle-ci continue à s'appliquer et le conseil d'administration soumet à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires un projet de résolution présentant une politique de rémunération révisée. En l'absence de politique de rémunération précédemment approuvée, si l'assemblée générale n'approuve pas le projet de résolution, la rémunération est déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la société.

Vous trouverez ci-après le texte des paragraphes 3.2.1.3 et 3.2.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022

- « **3.2.1.3 Politique de rémunération applicable en 2022 aux administrateurs** »

a. Mandat des administrateurs

Le mandat des administrateurs est conclu pour une durée de quatre ans. L'administrateur est révocable à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale.

Christel Bories	Nommée le 23 mai 2017	Date d'échéance AG sur comptes 2024
Michel Antselévé	Nommé le 15 mai 2013	Date d'échéance AG sur comptes 2024
Emeric Burin des Roziers	Nommé le 23 mai 2019	Date d'échéance AG sur comptes 2022
Christine Coignard	Nommée le 23 mai 2017	Date d'échéance AG sur comptes 2024
François Corbin	Nommé le 23 mai 2019	Date d'échéance AG sur comptes 2022
Jérôme Duval	Nommé le 23 mai 2019	Date d'échéance AG sur comptes 2022
Sorame (Cyrille Duval)	Nommé le 11 mai 2011	Date d'échéance AG sur les comptes 2022
CEIR (Nathalie de La Fournière)	Nommée le 11 mai 2011	Date d'échéance AG sur les comptes 2022
Jean-Yves Gilet	Nommé le 23 septembre 2016	Date d'échéance AG sur les comptes 2022
Manoelle Lepoutre	Nommée le 11 mai 2011	Date d'échéance AG sur les comptes 2022
Miriam Maes	Nommée le 27 mai 2016	Date d'échéance AG sur les comptes 2023
Nicolas Noël	Administrateur désigné représentant les salariés	Mandat entré en vigueur le 23 juin 2022 jusqu'au 22 juin 2026
Franck Pecqueux	Administrateur désigné représentant les salariés	Mandat entré en vigueur le 12 novembre 2022 jusqu'au 11 novembre 2026
Catherine Ronge	Nommée le 17 février 2016	Date d'échéance AG sur les comptes 2024
Sonia Sikorav	Nommée le 27 mai 2016	Date d'échéance AG sur les comptes 2023

Claude Tendil	Nommé le 25 mai 2012	Date d'échéance AG sur les comptes 2022
Romain Valenty	Désigné en qualité de représentant de l'État le 18 octobre 2022 conformément à l'ordonnance du 20 août 2014	Pas nommé par l'AG
Jean-Philippe Vollmer	Nommé le 15 octobre 2020	Date d'échéance AG sur les comptes 2023

b. Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023

L'enveloppe globale allouée au Conseil d'administration a été fixée à 950 000 euros lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2017 (17^e résolution). Il est rappelé que la Présidente - Directrice Générale ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administratrice de la Société. Par conséquent, la rémunération est répartie entre les autres administrateurs, incluant les deux administrateurs représentant les salariés. Ces règles de répartition sont conformes au Code Afep-Medef qui recommande que la part variable de la rémunération des administrateurs soit prépondérante.

Rémunération fixe

Les administrateurs perçoivent une indemnité forfaitaire annuelle de 10 000 euros.

Les administrateurs perçoivent, selon les cas, les indemnités suivantes :

- une indemnité forfaitaire annuelle de 5 000 euros pour les membres du Comité des Nominations ; une indemnité forfaitaire annuelle de 15 000 euros pour l'Administrateur Référent ;
- une indemnité de 2 500 euros pour chaque participation effective au Conseil d'administration, au Comité de la RSE et de la Stratégie et au Comité des rémunérations et de la gouvernance. Ce montant est porté à 5 000 euros pour le Président de chacun de ces deux Comités ;
- une indemnité de 3000 euros pour chaque participation effective au Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique. Ce montant est porté à 6 000 euros pour le Président du Comité.

Les administrateurs qui occupent cette fonction dans des filiales d'Eramet, (M. Cyrille Duval), sont rémunérés conformément aux règles définies par chacune de ces sociétés.

Indemnité de déplacement

Chaque administrateur résidant hors d'Europe perçoit une indemnité de déplacement de 1 525 euros pour chaque déplacement en vue de la participation à une séance du Conseil ou d'un Comité.

Absence d'autres éléments de rémunération

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération variable, exceptionnelle ou de rémunération en actions. Les modalités de rémunération mentionnées ci-dessus sont applicables à l'ensemble des administrateurs d'Eramet.

Contrats de travail ou de prestations de services

Les administrateurs ne bénéficient en aucun cas d'un contrat de travail ou d'un contrat de prestations de services avec Eramet.

« 3.2.1.2 Politique de rémunération applicable en 2023 à la Présidente-Directrice Générale

a. Mandat de la Présidente - Directrice Générale

Madame Christel Bories a été nommée Présidente - Directrice Générale à effet du 23 mai 2017 pour la durée de son mandat d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020, dans sa neuvième résolution, a renouvelé pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024, le mandat d'administrateur de Madame Christel Bories, Présidente - Directrice Générale, à 99,66%.

La Présidente - Directrice Générale est révocable à tout moment par le Conseil d'administration.

b. Rémunération totale et avantages de toute nature

i. Rémunération fixe

La rémunération fixe de la Présidente - Directrice Générale rétribue les responsabilités attachées à ce type de mandat social. Elle est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :

- niveau de responsabilité et complexité des missions attachées à cette fonction ;
- compétences, expérience professionnelle, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;
- études de marché portant sur la rémunération de fonctions similaires dans des sociétés françaises de chiffre d'affaires et de capitalisation boursière comparables au Groupe. L'objectif est de se situer à la médiane du marché des sociétés comparables.

La rémunération fixe de la Présidente - Directrice Générale a été définie dans le cadre de son mandat de Présidente - Directrice Générale le 23 mai 2017. Elle s'élève à 800 000 euros (fixe brut annuel) et est inchangée depuis cette date.

Toutefois, la rémunération fixe de la Présidente - Directrice Générale est réétudiée chaque année, et une révision de celle-ci peut être proposée en cas d'évolution significative de son périmètre de responsabilité ou de décalage par rapport à son positionnement marché, sur la base des enquêtes de rémunération réalisées chaque année.

ii. Rémunération variable annuelle

L'objectif de la rémunération variable annuelle est d'encourager la Présidente - Directrice Générale à atteindre les objectifs annuels de performance fixés par le Conseil d'administration en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.

La part variable à objectifs atteints (soit 100% de la rémunération fixe brute annuelle) et la part variable maximale (soit 150% de la rémunération fixe brute annuelle) sont analysées chaque année par le Comité des rémunérations et de la gouvernance au regard des pratiques du marché, dans le cadre des enquêtes de rémunération réalisées annuellement. La rémunération variable annuelle de la Présidente - Directrice Générale, identique à celle appliquée aux cadres et au Comité Exécutif, est déterminée comme suit :

	Pondération	Indicateur	Commentaires
Objectifs sécurité	10%	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquence des accidents du travail avec ou sans arrêt, incluant l'accidentologie des collaborateurs Eramet, intérimaires et sous-traitants. En cas d'accident mortel sur un site, le taux d'atteinte est considéré comme nul. En cas d'accident grave¹, le taux d'atteinte est divisé de moitié. - Indicateur de prévention des risques déterminé par les actions portant sur les causes des incidents graves ou à haut potentiel sur l'ensemble des sites du Groupe 	Compte tenu de l'évolution très positive de ses résultats sécurité, le Groupe a souhaité compléter l'objectif basé sur le taux de fréquence des accidents par un objectif basé sur un indicateur de prévention des risques afin de promouvoir les actions d'amélioration en matière de sécurité.
Objectifs RSE	10%	<ul style="list-style-type: none"> - Progression de la feuille de route RSE déclinée en critères liés aux enjeux sociaux et environnementaux. <p>Ils sont orientés autour des grands axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'engagement pour les femmes et les hommes - L'économie responsable - L'engagement pour la planète 	Les critères extra-financiers liés aux progrès de la feuille de route RSE retenus pour évaluer, en 2023, la performance de la Présidente Directrice Générale, ainsi que l'ensemble des cadres du Groupe, sont détaillés au chapitre 5 du présent document. La performance repose sur 13 indicateurs généraux se décomposant en 15 objectifs précisément définis. Chaque objectif ainsi que la mesure de son avancement et le progrès associé sont définis et quantifiés au chapitre 5.1.5.1.

¹ Accident grave : toute blessure entraînant une invalidité permanente

Objectif quantitatif financier	55 %	- Cash-flow opérationnel du Groupe	Comme en 2022, l'intégralité de la part variable sur les objectifs financiers portera sur le critère de cash-flow opérationnel. L'indicateur financier retenu vise à renforcer le besoin du Groupe de financer les grands projets afin d'assurer sa croissance. Les objectifs de la part variable sont donc cohérents avec cette focalisation et seront déclinés sur l'ensemble des cadres du Groupe.
<i>Les objectifs qualitatifs de la Présidente - Directrice Générale pour 2023 sont déclinés de la façon suivante :</i>			
Objectifs qualitatifs	25 %	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrer les projets de croissance tout en assurant le bon fonctionnement des partenariats - Délivrer la stratégie de financement du groupe afin de financer la croissance et notamment les grands projets - Participer activement à la construction d'une solution pour la SLN préservant les intérêts du Groupe 	Les objectifs qualitatifs sont déterminés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et de la gouvernance et portent sur des enjeux stratégiques, business et managériaux propres à l'exercice à venir. Ils peuvent notamment porter sur la mise en œuvre d'orientations stratégiques validées par le Conseil d'administration, les développements et les programmes industriels et commerciaux importants, des actions d'organisations et de management et des réalisations s'intégrant dans la démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et de développement durable du Groupe. Ils ne relèvent pas de tâches courantes, mais d'actions spécifiques sur lesquelles le Conseil d'administration attend des performances particulières.

L'ensemble des critères contribue aux objectifs de la politique de rémunération, dans la mesure où :

- les critères de performance sont exigeants et correspondent aux facteurs clefs de croissance rentable et durable du Groupe et sont, plus généralement, alignés sur les objectifs et priorités à court et à long terme du groupe Eramet ;
- les critères de performance intègrent la performance d'Eramet en matière de Responsabilité Sociétale du Groupe, que ce soit au travers de la performance en matière de sécurité et d'environnement au travail, ou au travers de l'atteinte des objectifs de la feuille de route RSE. En tant qu'acteur engagé pour la planète, Eramet a intégré, dans la feuille de route RSE, des objectifs quantitatifs, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, décrits au chapitre 5.2.1.1 du Document d'Enregistrement Universel ;
- les critères de performance sont cohérents avec ceux de l'ensemble des collaborateurs cadres et managers du Groupe, ce qui permet l'alignement de l'ensemble des collaborateurs clés sur les intérêts des actionnaires afin de concourir à la réalisation d'une croissance durable et rentable pour le groupe Eramet.

Il n'existe aucune possibilité pour la Société de demander la restitution de la rémunération variable annuelle.

La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée par le Conseil d'administration approuvant les comptes du même exercice. Ainsi, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de la part variable due au titre de l'année 2023 sera soumis au vote ex post par l'Assemblée Générale appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. Elle est versée dans le mois qui suit la validation de ce versement par l'Assemblée Générale.

Il n'existe aucune autre période de report éventuelle.

iii. Rémunération à long terme

Le dispositif de rémunération en actions de la Présidente - Directrice Générale, identique à celui applicable aux cadres et managers clés du Groupe, repose à la fois sur des critères de performance financière intrinsèque et extrinsèque, ainsi que sur des critères RSE.

La rémunération à long terme de la Présidente - Directrice Générale repose exclusivement sur l'attribution d'actions soumises à conditions de performance détaillées ci-dessous.

La rémunération en actions est conforme aux objectifs de la politique de rémunération, puisqu'elle permet de fidéliser les dirigeants et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec les intérêts sociaux du Groupe et l'intérêt des actionnaires.

L'attribution d'actions de performance pour la Présidente - Directrice Générale correspond, depuis 2021, à 100 % de la rémunération fixe annuelle lorsque toutes les conditions de performance du plan sont atteintes. Le niveau de cette attribution fait l'objet d'une analyse reconduite a minima tous les trois ans, afin de s'assurer qu'elle correspond aux meilleures pratiques du marché et, en tout état de cause, aux recommandations de l'Afep/Medef. Une révision du niveau d'attribution peut être proposée en cas d'évolution significative du périmètre de responsabilité de la Présidente - Directrice Générale ou de décalage par rapport à son positionnement marché, sur la base des enquêtes de rémunération réalisées.

Les attributions ont lieu annuellement aux mêmes périodes calendaires et ne font pas l'objet de décote. S'agissant d'actions existantes, et non d'actions nouvelles, il n'y a pas de dilution en nombre d'actions. En matière de dilution des droits de vote, l'attribution de ces actions existantes n'a qu'un impact très marginal, compte tenu d'une part de la composition du capital d'Eramet et, d'autre part, de la sélectivité des critères fixés par ces plans. Les règlements de plans interdisent le recours à des opérations de couverture du risque et le dirigeant mandataire social exécutif prend un engagement formel de respect de ces dispositions.

Les actions attribuées sont soumises à conditions de performance comme décrit ci-dessous ainsi qu'à une condition de présence continue à l'effectif du Groupe de trois années. Depuis les attributions de 2021, les actions acquises à l'issue de la période d'acquisition de trois ans ne font plus l'objet d'une période de conservation des titres pendant deux années supplémentaires afin de rendre le dispositif plus attractif et compétitif à l'échelle mondiale.

Néanmoins, le dirigeant mandataire social exécutif a l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance attribuées, jusqu'à la fin de ses fonctions en tant que mandataire social, décision devant être réexaminée à chaque renouvellement de mandat.

Conditions de performance

Les conditions de performance de l'attribution sont calculées sur trois ans et sont identiques à celles imposées aux autres attributaires du groupe Eramet. Les indicateurs de ces conditions de performance sont revus a minima tous les trois ans, après analyse des pratiques de sociétés comparables sur le marché, et afin d'assurer l'alignement et la cohérence entre la rémunération long terme et la stratégie du groupe Eramet.

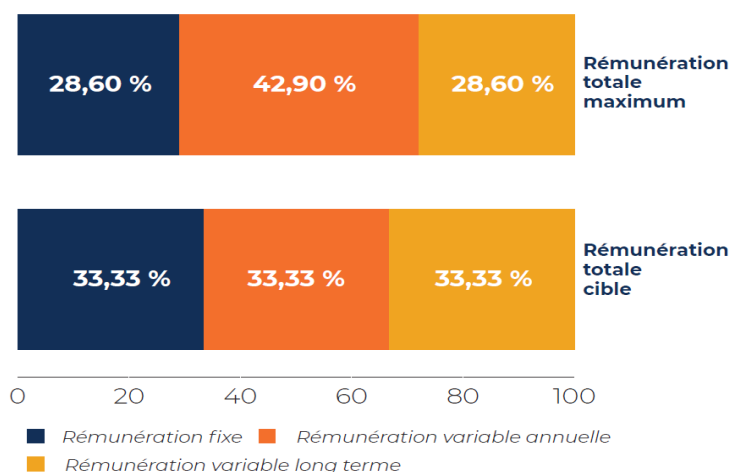
Les conditions de performance reposent en 2023 sur trois indicateurs :

- la performance relative de l'action Eramet pour 30 % de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« *total shareholder return* ») par rapport à celui d'un panel constitué de plusieurs dizaines de sociétés comparables de l'indice Euromoney Global Mining Index ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de positionnement d'Eramet dans les 15 premiers pourcents du panel).
- la performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) pour 50 % de l'attribution. Cette condition de performance n'est remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte de l'objectif.
- la performance RSE du groupe Eramet sur trois ans pour 20 % de l'attribution. Il s'agit ici du taux d'atteinte de la feuille de route RSE du Groupe, qui repose sur 13 indicateurs se décomposant en 15 objectifs à atteindre qui couvrent notamment les domaines suivants : sécurité, formation et engagement des salariés, diversité, transition énergétique, respect des droits humains, respect de l'environnement et de la biodiversité, réduction des émissions atmosphériques et des émissions de CO₂, approvisionnements responsables... Chaque objectif ainsi que la mesure de son avancement et le progrès associé sont définis et quantifiés au chapitre 5.1.5.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

iv. Importance respective des éléments de rémunération

La politique de rémunération pour la Présidente - Directrice Générale vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement du groupe Eramet pour toutes ses parties prenantes.

La décomposition de la rémunération totale cible et maximum de la Présidente - Directrice Générale est la suivante :



v. Autres éléments de rémunération

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

La Présidente - Directrice Générale bénéficie des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables aux autres salariés.

Le régime collectif de frais de santé, dont la cotisation est financée à 56 % par Eramet et à 44 % par les bénéficiaires, couvre les bénéficiaires et leurs ayants droit en matière d'hospitalisation, de frais médicaux, de frais dentaires et d'optique.

Le régime collectif de prévoyance, dont la cotisation est financée à 67 % par Eramet et à 33 % par les bénéficiaires, prévoit une couverture en cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou un accident, une rente en cas d'invalidité, ainsi qu'un capital ou une rente proportionnels au salaire annuel brut en cas de décès.

Les contrats d'assurance afférents à ces régimes sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut revenir unilatéralement sur l'application de ces régimes à la Présidente - Directrice Générale.

Régime de retraite supplémentaire

La Présidente - Directrice Générale bénéficie d'un contrat d'assurance-vie relevant de l'article 82 du Code général des impôts, dont l'objet est de compléter le niveau de ses revenus de remplacement au moment de son départ à la retraite.

Le montant annuel versé au titre de ce contrat s'élève à 30,39 % de la rémunération totale annuelle brute (rémunération fixe + rémunération variable soumise à conditions de performance) versée à la Présidente - Directrice Générale au cours de l'année de référence.

Le montant ainsi déterminé fait l'objet de deux versements :

- versement par la Société à un organisme assureur d'une cotisation annuelle, à hauteur de 50 % du montant total de la rémunération complémentaire ;
- versement annuel par la Société à la Présidente - Directrice Générale d'une somme en numéraire, à hauteur de 50 % du montant total de la rémunération complémentaire, pour financer les charges sociales et fiscales correspondantes.

La souscription du contrat d'assurance-vie a été autorisée par le Conseil d'administration du 26 juillet 2017 et a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 dans le cadre de la procédure des conventions réglementées (article L. 225-38 et suivants du Code de commerce). Les contrats d'assurance afférents à ces régimes sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

Pour se conformer aux objectifs de la politique de rémunération, l'assiette de calcul de cette rémunération complémentaire intègre la rémunération fixe et la rémunération variable et est donc, de fait, soumise à conditions de performance, lesquelles sont décrites au paragraphe portant sur la rémunération variable annuelle figurant au chapitre 3.2.1.2.b.ii du Document d'Enregistrement Universel 2022.

vi. Absence d'autres éléments de rémunération

Engagement de non-concurrence

Il n'est pas prévu pour la Présidente - Directrice Générale d'indemnité relative à un engagement de non-concurrence à l'issue de son mandat.

Rémunération de mandats d'administrateur

La Présidente - Directrice Générale ne perçoit aucune rémunération au titre des mandats d'administrateur qu'elle exerce au sein des sociétés du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Le principe d'une rémunération exceptionnelle n'est pas prévu.

Véhicule de fonction

La politique de rémunération du groupe Eramet prévoit l'attribution d'un véhicule de fonction pour la Présidente - Directrice Générale, de même que pour les autres cadres dirigeants du Groupe.

La Présidente - Directrice Générale a renoncé au bénéfice de ce véhicule de fonction.

Contrats de travail ou de prestations de services

La Présidente - Directrice Générale ne bénéficie pas d'un contrat de travail ou d'un contrat de prestations de services.

vii. Indemnité en cas de cessation de fonction

Le mandat social de la Présidente - Directrice Générale précise qu'en cas de révocation (sauf faute grave) ou de démission contrainte, notamment à la suite d'un changement de contrôle de la Société ou de modification majeure et imposée du périmètre de responsabilité (y compris en cas de mise en œuvre d'une dissociation des fonctions de Présidente et de Directrice générale dans le cadre de laquelle il serait proposé à Mme Bories, avant la fin de son prochain mandat, de poursuivre l'une seulement de ces fonctions et qu'elle le refuserait), il lui est alloué une indemnité de fin de mandat égale à deux ans de rémunération fixe et variable.

En vue de se conformer aux objectifs de la politique de rémunération, le bénéfice de cette indemnité est subordonné à la condition que la somme des rémunérations variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat soit supérieure ou égale à 35 % de la somme des rémunérations fixes brutes annuelles perçues au cours des mêmes exercices.

Dans le cas où le nombre d'exercices pleins serait inférieur à trois, l'appréciation de la performance se fera sur la durée effective du mandat et sera soumise à l'appréciation du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et de la gouvernance.

Le Conseil d'administration peut revenir unilatéralement, selon l'appréciation de la performance, sur cette indemnité de départ.

« SAY ON PAY EX POST »

Conformément aux dispositions du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, l'Assemblée générale est appelée à approuver à la **résolution 16** les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du code de commerce. Ces éléments figurent au document d'enregistrement universel 2022, « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* ». Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de Commerce, l'Assemblée générale est appelée à approuver à la **résolution 17** les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Christel Bories, Présidente-Directrice Générale, au titre de l'exercice 2022.

Ces éléments figurent au Document d'enregistrement universel 2022, « Rapport sur le Gouvernement d'entreprise », paragraphes 3.2.2.1, 3.2.2.2 et 3.2.3,.

Ci-après une reprise du texte des paragraphes 3.2.2.1, 3.2.2.2, et 3.2.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022

« 3.2.2.1 Rémunération totale et avantages versés en 2022 ou attribués au cours du même exercice à la Présidente - Directrice Générale

a. Synthèse des éléments applicables à la Présidente - Directrice Générale

Les tableaux récapitulatifs des éléments de rémunération et des avantages de tout nature, versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à la Présidente - Directrice Générale sont présentés ci-dessous :

SYNTHESE DES REMUNERATIONS, OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A LA PRESIDENTE – DIRECTRICE GENERALE

(TABLEAU 1 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)

	2022	2021
<i>Christel Bories Présidente - Directrice Générale</i>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (1) (détaillées au tableau 2)	2 207 242	2 456 548
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (2) (détaillées au tableau 6)	1 250 617	1 051 141
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
Total	3 457 859	3 507 689

(1) Le mode de valorisation des actions de performance ne permet pas d'extrapoler de ces chiffres la rémunération réelle des dirigeants au cours des années considérées.

(2) Calculé selon la juste valeur de l'action au jour d'attribution par le Conseil d'administration, soit 118,34 euros au 10 mars 2022 ; 53,96 euros au 28 mai 2021. Il n'y a pas eu attribution d'options durant l'exercice.

La valorisation 2021 correspond à l'attribution maximale de 19 480 actions correspondant à une atteinte des critères de performance à 100%.

La valorisation 2022 correspond à l'attribution maximale de 10 568 actions correspondant à une atteinte des critères de performance à 100%.

RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE LA PRESIDENTE – DIRECTRICE GENERALE

(TABLEAU 2 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)

(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2022		Montants au titre de l'exercice 2021	
	Attribués	Versés	Attribués	Versés
<i>Christel Bories Présidente - Directrice Générale</i>				
Rémunération fixe	800 000	800 000	800 000	800 000
Rémunération variable annuelle	892 800	1 084 000	1 084 000	874 000
Contribution régime type article 82	514 442	572 548	572 548	508 729
Rémunération variable Pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	2 207 242	2 456 548	2 456 548	2 182 729

b. Eléments de rémunération versés au titre de l'exercice 2022

i. rémunération fixe

Au titre de l'exercice 2022, Madame Christel Bories a perçu une rémunération fixe de 800 000 euros bruts.

ii. Rémunération variable

La rémunération variable **versée en 2022** au titre de l'exercice 2021 est de 1 084 000 euros bruts. Ce montant représente un niveau global d'atteinte des objectifs à hauteur de 135,5% répartis entre :

Niveau de réalisation des objectifs 2021 pour déterminer la rémunération variable versée en 2022

Objectifs	Pondération	Taux d'atteinte	Pourcentage versé au titre de cet objectif
Cash-flow opérationnel Groupe 2021	60 %	150 %	90 %
Sécurité (TF2 des salariés, intérimaires et sous-traitants)	10%	75 % (1)	7,5 %
Objectifs qualitatifs liés notamment à la mise en œuvre des grands projets du Groupe, à la poursuite du déploiement du programme de transformation	30 %	126,5 %	38 %
Pourcentage global d'atteinte des objectifs	100 %		135,5 %

(1) En dépit d'un taux d'atteinte de l'objectif égal à 150 %, la survenance d'un accident mortel en 2021 conduit à réduire de 50 % le taux d'atteinte sur cet objectif.

La société n'a pas demandé la restitution d'une rémunération variable.

La rémunération variable **attribuée en 2022** et versée en 2023 s'élève à 892 800 euros bruts. Son montant a été déterminé selon le niveau de réalisation des objectifs décrit ci-dessous :

Niveau de réalisation des objectifs 2022 pour déterminer la rémunération variable versée en 2023

Objectifs	Pondération	Taux d'atteinte	Pourcentage versé au titre de cet objectif
Cash-flow opérationnel Groupe 2022	55 %	107 %	58,85 %

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise :

- Sécurité (TF2 des salariés, intérimaires et sous-traitants)	10%	100 %	10 %
- Progression de la feuille de route RSE	10%	114,6 %	11,46 %
Objectifs qualitatifs liés notamment à la mise en œuvre des grands projets du Groupe, à la poursuite du déploiement du programme de transformation	25 %	125 %	31,25 %
Pourcentage global d'atteinte des objectifs	100 %		111,6 %

En matière de responsabilité sociétale de l'entreprise, les objectifs de la Présidente Directrice Générale sont déclinés en :

- **objectif sécurité lié** au taux de fréquence des accidents du travail avec ou sans arrêt incluant l'accidentologie des collaborateurs Eramet, intérimaires et sous-traitants ;
- **Progression de la feuille de route RSE** dont la performance repose sur 13 indicateurs généraux se décomposant en 15 objectifs précisément définis comme suit :

S'engager pour les femmes et les hommes

- 1 Assurer la sécurité et la santé des salariés et des sous-traitants.
- 2 Renforcer les compétences, promouvoir les talents et le développement de carrière.
- 3 Renforcer l'engagement des salariés.
- 4 Intégrer et favoriser les richesses de la diversité.
- 5 Être un partenaire apprécié et contributif de nos communautés hôtes.

Être au quotidien un acteur économique responsable

- 6 Être un des leaders des métaux de la transition énergétique.
- 7 Agir activement pour le développement de l'économie circulaire.
- 8 Être une référence en matière de respect des droits humains dans notre sphère d'activité.
- 9 Être un partenaire éthique de choix.
- 10 Être une entreprise responsable de référence dans la filière de la mine et la métallurgie.

S'engager concrètement pour la planète

- 11 réduire nos émissions atmosphériques.
- 12 préserver la ressource en eau et accélérer la réhabilitation de nos sites miniers en favorisant la biodiversité.
- 13 réduire notre empreinte énergie et climat.

A chacun des engagements ci-dessus est associé un objectif public qu'Eramet vise d'ici 2023. L'ensemble de ces cibles et leur avancement annuel mesurent la performance RSE du Groupe. Les résultats annuels sont présentés au chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

iii. Rémunération long terme

- Actions de performance attribuées

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A LA PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE DURANT L'EXERCICE

(TABLEAU 6 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)

	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ⁽¹⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
C. Bories	Plan du 10/03/2022	10 568	1 250 617	10/03/2025	10/03/2025	Les critères de performance applicables sont décrits ci-dessous au paragraphe « plan d'actions de performance en cours »
TOTAL		10 568				

(1) Calculé selon la juste valeur de l'action au jour d'attribution par le Conseil d'administration, soit 118,34 euros au 10 mars 2022. Bien que la politique de rémunération prévoit l'attribution de LTI à hauteur de 100% de la rémunération fixe calculée sur la base du cours de l'action des 3 derniers mois précédant l'attribution, l'encadrement du Say on Pay par le code AFEP Medef nécessite de communiquer sur la valorisation de cette attribution à la date d'attribution sur la base de la juste valeur.

- Plan d'actions de performance en cours
Le Conseil d'administration du 10 mars 2022, a attribué à Mme Christel Bories 10 568 actions de performance (soit 0,04 % du capital social), pour une valorisation de 1 250 617 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration) lorsque toutes les conditions de performance du plan sont atteintes. 20 % des actions acquises sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.

Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :

- la performance relative de l'action Eramet pour 30 % de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« total shareholder return ») par rapport à celui d'un panel constitué de 27 sociétés minières comparables de l'indice Euromoney Global Mining Index, cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de positionnement d'Eramet dans les 15 premiers pourcents du panel ;
 - la performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) à conditions économiques constantes du budget, pour 50 % de l'attribution. Cette condition de performance est remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte de l'objectif ;
 - la performance RSE du groupe Eramet sur trois ans pour 20 % de l'attribution. Il s'agit ici du taux d'atteinte de la feuille de route RSE du Groupe, qui repose sur 13 indicateurs se décomposant en 15 objectifs à atteindre qui couvrent notamment les domaines suivants : sécurité, formation et engagement des salariés, diversité, transition énergétique, respect des droits humains, réduction des émissions atmosphériques et des émissions de CO2, approvisionnements responsables... Les indicateurs RSE sont publiés annuellement et les résultats sont présentés chaque année au Comité de la RSE et de la Stratégie.
- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2022

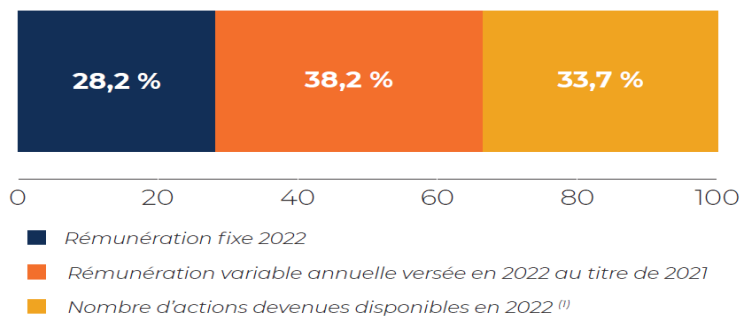
ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT A LA PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE ET DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE (TABLEAU 7 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice (fin de période de conservation du plan du 23/05/2017 : 23/05/2022)
C. Bories	Plan du 23/05/2017	12 500	6955 ⁽¹⁾
TOTAL		12 500	

(1) Compte tenu des conditions de performance, le taux d'acquisition en pourcentage des actions attribuées du plan du 23 mai 2017 est de 55,64%. Par conséquent, le nombre d'actions devenues disponibles au cours de l'exercice 2022 s'élève à 6 955 actions.

En application de l'article 24 du Code AFEP MEDEF, 20% des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance attribuées sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.

Proportion relative de la rémunération fixe et variable



(1) Le nombre d'actions devenues disponibles en 2022 est valorisé au cours de l'action à l'ouverture du marché le 23 mai 2022, date à laquelle les actions sont devenues disponibles, soit 6 955 actions à 137,50 euros.

- Historique des attributions des actions de performance

INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE

(TABLEAU 9 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)

	Plan 2017	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2021	Plan 2022	
Date d'Assemblée	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	24/05/2018	24/05/2018	24/05/2018	28/05/2021	28/05/2021	
Date du Conseil d'administration	23/02/2017	23/05/2017	22/03/2018	20/02/2019	12/03/2020	11/03/2021	28/05/2021	10/03/2022	
Nombre total maximum d'actions attribuées - pour 150% de performance (pour les plans de 2017 à 2020) -pour 100% de performance pour les plans à partir de 2021	142 546	12 500	206 056 (1)	179 596 (1)	188 013 (1)	196 965 (1)	20 089 (1)	113 450 (1)	
Dont nombre attribué (1) au mandataire social :									
C. Bories (1)		12 500	15 000	15 000	15 000		19 480	10 568	
Nombre total d'actions acquises		6 955	3 544	5 707					
Nombre total d'actions disponibles		6 955							
Date d'acquisition des actions plan France	23/02/2020	23/05/2020	22/03/2021	20/02/2022	12/03/2023	11/03/2024	28/05/2024	10/03/2025	
Date de fin de période de conservation France	23/02/2022	23/05/2022	22/03/2023	20/02/2024	12/03/2025	11/03/2024	28/05/2024	10/03/2025	
Date de fin de période d'acquisition et de conservation des actions plan International	23/02/2021	23/05/2020	22/03/2022	20/02/2023	12/03/2024	11/03/2024	28/05/2024	10/03/2025	
Conditions de performance	<p>- Performance relative de l'action Eramet (TSR) par rapport à celle des sociétés appartenant aux indices (Euromoney global mining index : diversified metals & mining, steel) (1/3), - Performance intrinsèque d'indicateurs économiques (2/3) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; - Acquisition progressive sur 3 ans</p> <p>Compte tenu des conditions de performance, le taux d'acquisition en pourcentage des actions</p>				<p>- Performance relative de l'action Eramet (TSR) par rapport à celle des sociétés appartenant aux indices (Euromoney global mining index : diversified metals & mining, steel) (1/3), - Performance intrinsèque d'indicateurs économiques (1/3) EBITDA et (1/3) ROCE à conditions économiques constantes du budget ; - Acquisition progressive sur 3 ans</p> <p>Compte tenu des conditions de performance, le taux d'acquisition en</p>		<p>- Performance relative de l'action Eramet (TSR) par rapport à celle des sociétés appartenant aux indices (Euromoney global mining index (30%), - Performance intrinsèque d'indicateurs économiques : 50% EBITDA à conditions économiques constantes du budget, - Performance en matière de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) (20%) ; - Acquisition progressive sur 3 ans</p>		

	attribuées est le suivant : 55,64%				pourcentage des actions attribuées est le suivant : 2018 : Le taux d'atteinte du plan est de 35,44 % des actions attribuées à la cible, ce qui correspond à 23,6% de l'attribution maximale. 2019 : Le taux d'atteinte du plan est de 57,1% des actions attribuées à la cible, ce qui correspond à 38% de l'attribution maximale.				NETTE à conditions économiques constantes du budget, - Performance en matière de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) (20%) ; - Acquisition progressive sur 3 ans				
Nombre d'actions acquises au 31/12/2022 (Plan international)	26 501		16 177										
Nombre d'actions acquises au 31/12/2021 (Plan France)	63368	6955	41382	54355									
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	52677	5545	148497	39133									
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	0	0	86108	188013	96965	20089	113450					

(1) Avant 2021, le nombre d'actions attribuées correspond à un taux d'atteinte de 150% des objectifs. Depuis 2021, le nombre d'actions attribuées correspond à un taux d'atteinte de 100% des objectifs et est calculé sur la base d'une moyenne des cours de clôture des 3 derniers mois précédant l'attribution.

Options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2022

TABLEAUX 4 ET 5 – NON APPLICABLE

Il n'a pas été procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au dirigeant mandataire social durant l'exercice. Il n'a pas été procédé au cours de l'exercice à la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par le dirigeant mandataire social.

TABLEAU 8 – NON APPLICABLE

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions actuellement en vigueur.

iv Autres éléments de rémunérations

- Régime protection sociale

Mme Christel Borjes bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe Eramet.

Au titre de 2022 :

- la contribution patronale au régime de frais de santé s'est élevée à 1 219,68 euros ;
- la contribution patronale au régime de prévoyance s'est élevée à 7 863,48 euros.

- Assurance-vie (Article 82)

Mme Christel Borjes bénéficie d'un contrat d'assurance-vie relevant de l'article 82 du Code général des impôts, dont l'objet est de compléter le niveau de ses revenus de remplacement au moment de son départ à la retraite. Ce contrat garantit la constitution d'une épargne qui, à la date du départ en retraite, sera convertie en rente viagère ou

versée en capital.

La rémunération complémentaire donne lieu aux deux versements suivants :

- le financement d'un contrat d'assurance-vie :

La Société a organisé l'adhésion de Mme Christel Bories à un contrat d'assurance-vie souscrit par la Société auprès d'un organisme assureur habilité. Ce contrat dit « article 82 » est un contrat d'assurance individuel en cas de vie. Le financement de ce contrat est intégralement pris en charge par la Société et représente 50 % de la rémunération complémentaire déterminée en application de ce qui précède. Il ne constitue pas un engagement de retraite ;

- un versement annuel en numéraire :

La Société verse chaque année une somme en numéraire égale à 50 % de la rémunération complémentaire déterminée en application des dispositions qui précèdent, afin de prendre en charge les charges sociales et fiscales afférentes.

Le montant annuel de la rémunération complémentaire versée s'élève à 30,39 % de la rémunération totale annuelle brute (fixe + variable) versée à Mme Christel Bories au cours de l'année de référence. L'assiette de calcul de cette rémunération complémentaire intègre non seulement la rémunération fixe mais également la rémunération variable. Pour l'exercice 2022, la contribution patronale versée par la Société s'élève à un montant de 572 548 euros, se décomposant en 286 274 euros versés à l'assureur et 286 274 euros versés à Mme Christel Bories en compensation des charges sociales et fiscales afférentes.

L'engagement de la Société se limite au versement de la contribution mentionnée ci-dessus et elle demeure libre de résilier à tout moment ce contrat.

- Rémunération exceptionnelle

Madame Christel Bories n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

- Autres formes de rémunération

Madame Christel Bories n'a perçu aucune rémunération sous les formes suivantes :

- avantage en nature.
- rémunération variable différée ;
- rémunération variable pluriannuelle

TABLEAU 10 – NON APPLICABLE

Il n'existe pas de rémunération pluriannuelle du dirigeant mandataire social.

- Rémunération allouée aux administrateurs

Madame Christel Bories n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

- Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

Madame Christel Bories n'a bénéficié d'aucune rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation.

- Indemnité en cas de cessation de fonction

RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DUS A RAISON DE LA CESSATION DES FONCTIONS DE LA PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE

(TABLEAU 11 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)

Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Christel Bories Présidente - Directrice Générale : 23/05/2017 Fin du mandat d'administrateur à l'AG qui statuera sur les comptes de 2024	Non	Non, mais financement par la Société d'un contrat d'assurance-vie	Oui	Non

c. Prise en compte du dernier vote ex post de l'Assemblée Générale

Dans sa neuvième résolution, l'Assemblée Générale du 31 mai 2022 a approuvé le vote ex post à hauteur de 93,715 % concernant les informations relatives à la rémunération totale annuelle de la Présidente - Directrice Générale au titre de l'exercice 2021 figurant au Document d'enregistrement universel 2021, partie « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » paragraphe 4.2.2.1.

d. Conformité de la rémunération versée avec la politique de rémunération

Les éléments de la rémunération de Madame Christel Bories décrits ci-dessus sont conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et de la gouvernance. Ils sont déterminés dans le respect de l'intérêt social, adaptés à la stratégie commerciale de la Société et ils répondent à la volonté de performance et de compétitivité sur le moyen et le long terme en vue d'assurer la pérennité de la Société.

L'ensemble des critères contribue aux objectifs de la politique de rémunération, dans la mesure où :

- les critères de performance sont exigeants, évalués annuellement et correspondent aux facteurs clefs de création de valeur et de croissance rentable et durable du Groupe. Ils sont, plus généralement, alignés sur les objectifs et priorités à court et à long terme du groupe Eramet ;
- les critères de performance intègrent la performance d'Eramet en matière de Responsabilité Sociétale du Groupe, que ce soit au travers de la performance en matière de sécurité et d'environnement au travail, au travers de l'atteinte des objectifs de la feuille de route RSE ou au travers d'objectifs annuels plus qualitatifs ;
- les critères de performance sont cohérents avec ceux de l'ensemble des collaborateurs cadres et managers du Groupe, ce qui permet l'alignement de l'ensemble des collaborateurs clés sur les intérêts des actionnaires afin de concourir à la réalisation d'une croissance durable et rentable pour le groupe Eramet.

Les conditions de performance de l'attribution d'actions sont calculées sur trois ans et sont identiques à celles imposées aux autres attributaires cadres du groupe Eramet.

La Société n'a pas fait d'écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

La Société n'a pas dérogé à la politique de rémunération.

3.2.2.2 Ratio de rémunération : évolution des rémunérations, des performances et des ratios d'équité.

La présentation qui suit a été réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 et aux dernières recommandations de l'Afep-Medef actualisées en février 2021. Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des **rémunérations fixes et variables versées** au cours des cinq exercices les plus récents, **ainsi que des actions de performance et actions gratuites attribuées au cours des mêmes périodes et valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution.**

Afin de prendre en compte les recommandations du Haut Comité de gouvernement d'entreprise, une comparaison avec le périmètre consolidé « France métropolitaine » a été ajoutée. Ce périmètre représente 100% des sociétés France métropolitaine des activités poursuivies, à savoir Eramet S.A, Eramet Marketing Services, Eramet Ideas, Eramet Services et Comilog Dunkerque.

Les salariés pris en compte sont les collaborateurs présents de manière continue sur les exercices mentionnés. Pour l'ensemble des bénéficiaires, y compris le dirigeant mandataire social, les rémunérations incluent la rémunération annuelle brute (y compris variable), l'épargne salariale (intéressement, participation, abondements), les actions gratuites et de performance attribuées au cours des exercices et valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution.

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération de la Présidente - Directrice Générale et la rémunération moyenne et médiane des salariés d'Eramet S.A. et des salariés du Groupe en France métropolitaine

Présidente - Directrice Générale (Christel Bories)	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution de la rémunération versée et actions attribuées au cours du même exercice de Christel Bories, Présidente - Directrice Générale (1)	nc	-31%	-6%	49%	15%
Informations sur le périmètre de la société Eramet S.A (2)					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés de la société cotée	25	17	18	16	23

Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	nc	-31%	7%	-12%	46%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés de la société cotée	40	26	26	36	38
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	nc	-34%	-1%	41%	3%
Informations sur le périmètre des salariés du Groupe en France métropolitaine (3)					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés du Groupe en France métropolitaine ¹	35	25	25	29	36
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	nc	-27%	-3%	17%	24%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés du Groupe en France métropolitaine	51	35	33	49	54
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	nc	-32%	-5%	50%	9%
Performance de la société					
Evolution des performances de la société (EBITDA) (4)	-3%	-25%	-18%	104%	49%
Cours de bourse 31/12 en €	56.85	45.84	42.92	71.95	83.85
Evolution en % par rapport à l'exercice précédent	nc	-19%	-6%	68%	17%

Précisions méthodologiques

- (1) Christel Bories est Présidente - Directrice Générale au cours de la totalité des exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.
- (2) Salariés de la société cotée : Eramet S.A
- (3) Salariés des sociétés France métropolitaine poursuivies : Eramet S.A, Eramet Marketing Services, Eramet Ideas, Eramet Services, Comilog Dunkerque
- (4) Les données présentées sont des données ajustées issues du reporting du Groupe dans lequel les performances opérationnelles des co-entreprises sont comptabilisées selon l'intégration proportionnelle jusqu'en 2018 : le sous-groupe TiZir (BU Sables Minéralisés, division Mines et Métaux) jusqu'au 30 juin et la société UKAD (division Alliages Haute Performance) jusqu'au 31 décembre. A compter de 2021, les chiffres présentés sont calculés en application de la norme IFRS 5 - "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

« 3.2.2.3 Rémunération totale et avantages versés en 2022 ou attribués au cours du même exercice aux administrateurs

a. Éléments de rémunération

Les éléments de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2022 sont détaillés dans le tableau 3 du Code de Gouvernement d'Entreprise du Document d'Enregistrement Universel, page 265 .

b. Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

À l'exception de Cyrille Duval tel que mentionné dans le tableau n° 3, les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation.

c. Importance respective des éléments de rémunération

Les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération variable ou exceptionnelle au titre de l'exercice 2022.

d. Prise en compte du dernier vote ex post de l'Assemblée Générale

Dans sa huitième résolution, l'Assemblée Générale du 31 mai 2022 a approuvé le vote ex post à hauteur de 99,75 % concernant les informations relatives à la rémunération totale annuelle des administrateurs au titre de l'exercice 2021 figurant au Document d'enregistrement universel 2021, partie « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » paragraphe 3.2.2.2.

e. Conformité de la rémunération versée avec la politique de rémunération

La politique de rémunération prévue pour les administrateurs a été approuvée pour la première fois en 2020. La Société n'a pas fait d'écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération. La Société n'a pas dérogé à la politique de rémunération.

f. Suspension de la rémunération versées aux administrateurs

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, le versement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 225-45 du Code précité n'a pas été suspendu. »

« 3.2.3 Eléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2022 soumis au vote des actionnaires

a. Eléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2022 soumis au vote de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce

Éléments de rémunération	Montants attribués au titre de 2022 ou valorisation comptable	Montants versés en 2022	Présentation
			Pas de contrat de travail suspendu. Mme Christel Bories bénéficie d'un mandat social.
Rémunération fixe	800 000 euros	800 000 euros	Rémunération fixe brute, versée au titre de l'exercice 2022 conforme aux dispositions arrêtées par le Conseil d'administration d'Eramet S.A. le 23 février 2017.
Rémunération variable annuelle	892 800 euros (montant arrêté pour l'exercice 2022)	1 084 000 euros (montant versé en 2022 au titre de l'exercice 2021)	<p>Au cours de la réunion du 21 mars 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et de la gouvernance, et après validation par le Comité d'Audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de Mme Christel Bories au titre de l'exercice 2022 à 892 800 euros (soit 111,6 % de sa rémunération variable cible).</p> <p>La part variable est fondée sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et de la gouvernance et approuvés par le Conseil d'administration.</p> <p>Ces objectifs sont fondés selon les critères ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 55% d'objectifs quantitatifs déterminés par le cash-flow opérationnel du Groupe 2022 ; <p>Les objectifs atteints (100 %) correspondent aux chiffres du budget.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20% d'objectifs liés à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - 10 % sur la sécurité et les conditions de travail (taux de fréquence des accidents des employés, intérimaires et sous-traitants) avec un abattement en cas d'accident mortel ; - 10 % liés à l'évolution de la feuille de route RSE du Groupe dont les critères sont liés aux enjeux sociaux et environnementaux ; • 25% d'objectifs qualitatifs détaillés pour l'année 2022 dans le paragraphe 3.2.2.1.b.ii. du Document d'Enregistrement Universel <p>La part variable annuelle sur objectifs est définie à 100 % de la rémunération fixe brute annuelle en fonction du taux de réalisation des différents objectifs. Cette rémunération peut varier de 0 à 150 % de la rémunération fixe brute annuelle, 100 % du fixe correspondant à 100 % des objectifs atteints. Elle ne peut dépasser 150 % de la rémunération fixe brute annuelle. La part variable à objectifs atteints et la part variable maximale sont analysées chaque année par le Comité des Rémunérations au regard des pratiques du marché, dans le cadre des enquêtes</p>

Éléments de rémunération	Montants attribués au titre de 2022 ou valorisation comptable	Montants versés en 2022	Présentation
			de rémunération réalisées annuellement. Conformément à la politique de rémunération, il n'existe aucune possibilité pour la Société de demander la restitution de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	N/A		Mme Christel Bories ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A		Mme Christel Bories ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A		Mme Christel Bories ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	10 568 actions de performance = 1 250 617 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration) Options = N/A Autre élément = N/A		Le Conseil d'administration du 10 mars 2022 a confirmé conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 (18 ^{ème} résolution), l'attribution à Mme Christel Bories de 10 568 actions de performance lorsque toutes les conditions de performance sont atteintes à 100%, soit une valorisation de 1 250 617 euros (soit 0,04% du capital social) selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Ce nombre correspond au nombre d'actions qui pourrait être définitivement acquis en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Ces actions de performance ne font pas l'objet d'une période de conservation supplémentaire. Toutefois, 20 % des actions acquises sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social. Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont présentés au paragraphe 3.2.2.1.b.iii du Document d'Enregistrement Universel. Mme Christel Bories n'a bénéficié d'aucun autre élément de rémunération de long terme durant l'exercice clos au 31 décembre 2022.
Rémunérations des mandats d'administrateur	N/A		Mme Christel Bories ne perçoit pas de rémunération au titre des mandats qu'elle exerce chez Eramet et ses filiales.
Avantages de toutes natures	N/A		Mme Christel Bories ne dispose pas d'un véhicule de fonction.

- b. Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Éléments de rémunérations	Montants attribués au titre de 2022 ou valorisation comptable	Montants versés au titre de 2022	Présentation
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement		En cas de révocation (sauf faute grave) ou de démission contrainte, notamment à la suite d'un changement de contrôle de la Société ou de modification majeure et imposée du périmètre de responsabilité (y compris en cas de mise en œuvre d'une dissociation des fonctions de Présidente et de Directrice Générale dans le cadre de laquelle il serait proposé à Mme Christel Bories, avant la fin du mandat, de poursuivre l'une seulement de ces fonctions et qu'elle refuserait), il lui est alloué une indemnité de fin de mandat égale à deux ans de

			<p>salaires fixe et rémunération variable. Le bénéfice de cette indemnité est subordonné à la condition que la somme des rémunérations variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat soit supérieure ou égale à 35 % de la somme des rémunérations fixes brutes annuelles perçues au cours des mêmes exercices. Dans le cas où le nombre d'exercices pleins serait inférieur à trois, l'appréciation de la performance se fera sur la durée effective du mandat et sera soumise à l'appréciation du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et de la gouvernance.</p> <p>Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés (et aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce applicables à l'époque), cet engagement a été autorisé par le Conseil du 23 février 2017 et a été approuvé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018.</p>
Contribution Régime de type Article 82	514 442 euros	572 548 euros	<p>Mme Christel Bories bénéficie d'un contrat d'assurance-vie relevant de l'article 82 du Code général des impôts.</p> <p>Le Conseil d'administration du 26 juillet 2017 sur proposition du Comité des Rémunérations a autorisé la mise en place du dispositif dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant annuel de la rémunération complémentaire versée s'élève à 30,39 % de la rémunération totale annuelle brute (fixe + variable) versée à Mme Christel Bories au cours de l'année de référence. L'assiette de calcul de cette rémunération complémentaire intègre non seulement la rémunération fixe mais également la rémunération variable. <p>La rémunération complémentaire déterminée en application des dispositions qui précèdent donne lieu aux deux versements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le financement d'un contrat d'assurance-vie : La Société a organisé l'adhésion de Mme Christel Bories à un contrat d'assurance-vie souscrit par la Société auprès d'un organisme assureur habilité. Ce contrat dit « article 82 » est un contrat d'assurance individuel en cas de vie. Le financement de ce contrat est intégralement pris en charge par la Société et représente 50 % de la rémunération complémentaire déterminée en application de ce qui précède. Il ne constitue pas un engagement de retraite ; un versement annuel en numéraire : La Société verse chaque année une somme en numéraire égale à 50 % de la rémunération complémentaire déterminée en application des dispositions qui précèdent, afin de prendre en charge les charges sociales et fiscales afférentes. <p>Au titre de l'exercice 2022, l'assiette de calcul intègre la rémunération fixe et la rémunération variable et est donc soumise à conditions de performance. Compte tenu du taux d'atteinte des objectifs 2022 de la rémunération variable qui s'élève à 111,6%, le montant de la contribution patronale s'élève à un montant de 514 442 euros réparti dans les proportions mentionnées ci-dessus.</p> <p>L'engagement de la Société se limite au versement de la contribution mentionnée ci-dessus et elle demeure libre de résilier à tout moment ce contrat.</p>
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		Part patronale frais de santé : 1219,68 euros Part patronale prévoyance : 7863,48 euros	<p>Mme Christel Bories bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe Eramet.</p> <p>Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 23 février 2017 et a été approuvé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018.</p>

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Modalités de participation à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'Assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter, soit en votant à distance (par Internet ou à distance sur formulaire papier), dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire, son conjoint, un partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce.

Un avis de convocation comportant un formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sera envoyé automatiquement à tous les actionnaires nominatifs. Les actionnaires au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission. Les demandes d'envoi de formulaires, pour être honorées, devront parvenir au moins 6 jours avant la date de l'Assemblée, soit le **17 mai 2023 au plus tard**.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, l'exercice du droit de vote, quel qu'en soit le mode, nécessite pour chaque actionnaire de justifier de cette qualité par l'inscription en compte de ses titres, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, **soit le 19 mai 2023 à zéro heure, heure de Paris** :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son gestionnaire de titres Uptevia pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ;
- ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance, de procuration, ou à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, l'actionnaire qui a voté à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, mais peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

- Vote à distance ou par procuration par voie postale

- L'actionnaire qui n'assiste pas à l'Assemblée et souhaite voter à distance ou donner pouvoir au Président ou aux personnes énumérées dans les dispositions des articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce précité, devra utiliser le formulaire unique de pouvoir/vote à distance joint à l'avis de convocation et l'adresser à Uptevia - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex ou transmettre leurs instructions de vote sur le site VOTACCESS.

Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote à distance, dûment remplis et signés, devront parvenir à Uptevia **trois jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée (soit le 20 mai 2023)**.

- Vote à distance ou par procuration par voie électronique

Le site VOTACCESS sera ouvert **à compter du 5 mai 2023 jusqu'au 22 mai 2023 à 15 Heures** (veille de l'Assemblée).

- Les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter par Internet accéderont au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.uptevia.pro.fr> dans les conditions ci-après.

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter au site Planetshares en utilisant leur numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de leur formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro suivant 01 55 77 65 00 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire, **au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15h00** (heure de Paris).

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour voter.

- Les actionnaires salariés bénéficiaires d'actions gratuites (AGA) :

Les actionnaires salariés bénéficiaires d'actions gratuites qui souhaitent voter par Internet accéderont au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.uptevia.pro.fr>

Pour ce faire, l'actionnaire salarié bénéficiaire d'AGA devra utiliser le numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier et d'un critère d'identification correspondant aux 8 derniers chiffres du numéro d'identifiant Société Générale Securities Services composé de 16 chiffres et figurant en haut à gauche du relevé de compte de Société Générale Securities Services (ce numéro de compte ne sera ni stocké, ni utilisé, ni diffusé par Uptevia).

Après s'être connecté, l'actionnaire salarié devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire, **au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15h00** (heure de Paris).

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour voter.

- Les titulaires d'actions au porteur devront se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions des articles R. 225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.fr
- Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les, nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;
- L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de Uptevia - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les conclusions ou révocations de mandats notifiées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées **au plus tard la veille de l'Assemblée générale, à 15 h 00 (heure de Paris). Aucune conclusion ou révocation de mandats ne sera acceptée le jour de l'Assemblée Générale.**

- Demandes d'inscription de points et de projets de résolutions à l'ordre du jour :

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées par les actionnaires, dans les conditions prévues par les articles R. 225-71 et R. 22-10-22 du Code de commerce, et parvenir à la société au plus tard le 25^{ème} jour qui précède l'Assemblée sans pouvoir être adressée plus de 20 jours calendaires après la publication du présent avis (soit le **28 avril 2023 au plus tard**). Elles doivent être envoyées au siège de la Société (Eramet - Direction Juridique Groupe – Guillaume Vercaemer – 10 Boulevard de Grenelle - 75015 Paris) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie de communication électronique (e-mail : assemblee-generale@eramet.com).

Toute demande devra être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction de capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce. En outre, l'examen par l'Assemblée des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

- Questions écrites :

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire souhaitant poser des questions écrites doit les adresser au Président du Conseil d'administration, au siège de la Société (Eramet - Direction Juridique Groupe – Guillaume Vercaemer -10 Boulevard de Grenelle - 75015 Paris) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par voie de communication électronique (e-mail : assemblee-generale@eramet.com), au plus tard **le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée (soit le 17 mai 2023).**

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte.

Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

- Droit de communication des actionnaires :

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et en particulier, les informations visées à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront publiées sur le site Internet <https://www.eramet.com> au plus tard le 21^{ème} jour précédant l'Assemblée, soit le **2 mai 2023**.

Le Conseil d'Administration

Eramet

Société Anonyme au capital de 87.702.893,35 Euros
Siège social : 10 boulevard de Grenelle 75015 Paris
632 045 381 RCS Paris

site internet : www.eramet.com